PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE NERAC

septembre 2025



Etude paysagère et patrimoniale dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas

Département : Lot-et-Garonne

Commune : Nérac

metafolia
Consultant Paysage, Biodiversité et Communication visuelle

METAFOLIA
81160 SAINT-JUERY
SIRET : 933 456 519 00018
mathias.payrastre@metafolia.fr
www.metafolia.fr

MAITRISE D'OUVRAGE :

tse
ÉNERGIE DE CONFIANCE

TSE
55 ALLEE PIERRE ZILLER
06560, VALBONNE - FRANCE

Sommaire

Introduction générale 4
A. Cadrage réglementaire 4
B. Méthodologie de l'étude 4
I. Collecte des données du territoire 4
II. Diagnostic paysager 4
III. Le projet agrivoltaïque et paysager 4

Diagnostic paysager 5
A. Portrait de paysage 5
I. Présentation de la ZIP 5
II. Présentation des aires d'étude 6
III. Contexte géomorphologique 7
IV. Contexte paysager large : les Terres Gasconnes 8
V. Contexte paysager à l'échelle éloignée 9
VI. Contexte paysager à l'échelle rapprochée 10
VII. Contexte patrimonial 11
VIII. Contexte touristique 13
IX. Synthèse du portrait de paysage 14
B. Analyse des visibilités 15
I. Sensibilités de l'aire d'étude éloignée 15
II. Sensibilités de l'aire d'étude rapprochée 22
III. Sensibilités de la zone d'implantation de projet 26
C. Synthèse des enjeux et sensibilités du diagnostic paysager 27
D. Recommandations paysagères 29

Le projet agrivoltaïque et paysager 30
A. Description du projet 30
I. Le projet agrivoltaïque 30
B. Analyse des effets visuels du projet dans le paysage 32
C. Les mesures paysagères mises en place 38
D. Bilan des incidences du projet agrivoltaïque sur le paysage et le patrimoine 40
E. Tableau de synthèse simplifié 41

Conclusion de la note paysagère 42

Bibliographie 43

Introduction générale

A. Cadrage réglementaire

L'exploitation agricole de Jean-François Tuffery a pour objectif de mettre en place une centrale agrivoltaïque au sein de ses parcelles accueillant actuellement des cultures céréalières et fourragères. Afin de veiller au bon respect des enjeux environnementaux, ce type d'installation est soumis, d'après l'article R122-2 du Code de l'Environnement, à un examen au cas par cas.

La demande d'examen cas par cas comprend une note paysagère dont l'objectif est de déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux du territoire et d'évaluer les effets du projet sur ces derniers. A travers une démarche de projet de paysage, cette note détaillera la nature du projet ainsi que les aménagements mis en place pour permettre une intégration paysagère optimale.

B. Méthodologie de l'étude

I. Collecte des données du territoire

- **Recherches bibliographiques**

Base de données des services de l'état : DREAL, DRAC, IGN, INPN, atlas des patrimoines, atlas des paysages, autres schémas régionaux et départementaux...
Base de données des services publics territoriaux : PDIPR, offices de tourisme, divers documents d'urbanisme...

- **Investigation terrain :**

Définition des aires d'étude.
Identification d'un premier bassin de visibilité potentielle.
Identification des ambiances et dynamiques paysagères.
Prise de vues panoramiques depuis un ensemble de lieux considérés comme sensibles et représentatifs du territoire.

II. Diagnostic paysager

Sur la base des informations collectées lors des recherches bibliographiques et de l'investigation terrain, le diagnostic a pour objectif de présenter un état des lieux de l'organisation des paysages et du patrimoine afin de soulever en définitive les enjeux paysagers et patrimoniaux du territoire étudié.

La rédaction de cette partie comprend dans son détail :

Partie Portrait de paysage :

- La présentation de la zone d'implantation potentielle ainsi que la définition des différentes aires d'étude paysagère.
- La présentation de la situation géographique globale du territoire d'étude.
- La description et l'illustration des unités paysagères (et autres zonages paysagers le cas échéant) présentes au sein du territoire d'étude.
- La présentation des éléments de patrimoine protégé (UNESCO, monuments historiques, sites protégés (inscrit et classé), site patrimonial remarquable...) ainsi que des éléments de patrimoine vernaculaire.
- La présentation des éléments de tourisme liés au paysage.

Partie Analyse de visibilité :

- L'analyse de visibilité de la Zone d'implantation potentielle depuis l'ensemble du territoire d'étude par le biais d'une présentation de vues panoramiques analysées.
- La détermination de lieux sensibles.
- La synthèse des enjeux croisés avec les sensibilités notables.
- Les recommandations d'implantation.

- **Grille d'évaluation des enjeux**

Les enjeux du territoire étudié sont classifiés selon 4 grandes thématiques et sont hiérarchisés graduellement selon 5 niveaux.

	Niveau d'enjeu				
Thématique	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Habitat et lieux de vie	L'enjeu varie en fonction du nombre d'habitants du lieu de vie				
Réseau viaire	L'enjeu varie en fonction du degré de fréquentation des axes				
Patrimoine	L'enjeu varie en fonction du type de protection de l'élément patrimonial et de sa visibilité dans le grand paysage				
Tourisme	L'enjeu varie en fonction de son niveau de reconnaissance touristique dans le territoire				

- **Grille d'évaluation des sensibilités**

Les sensibilités des enjeux vis-à-vis de la ZIP sont hiérarchisées graduellement selon 5 niveaux.

	Sensibilité				
Niveau	Nulle	Faible	Modérée	Forte	Très forte
	Le niveau de sensibilité considère la valeur de l'enjeu, l'éloignement avec la ZIP et son degré de visibilité dans le paysage				

III. Le projet agrivoltaïque et paysager

Sur la base des informations rédigées précédemment et d'un plan d'implantation finalisé, cette partie visera à illustrer et commenter les effets du projet dans le paysage.

La rédaction de cette partie comprend dans son détail :

- La présentation du choix du projet agrivoltaïque au regard des recommandations établies dans le diagnostic, la description des composantes, analyse des effets du projet sur les composantes paysagères de la ZIP.
- La présentation des aménagements mis en place pour créer un véritable projet de paysage
- L'analyse de l'effet visuel du projet depuis des points sensibles à travers des photomontages (état initial, état projeté brut, état projeté avec mesures paysagères) et/ou autres illustrations jugées pertinentes pour retranscrire l'impact.
- Une conclusion

- **Grille de qualification des incidences**

Le niveau d'effet visuel est caractérisé en fonction du degré de prégnance et d'intégration du projet dans son environnement paysager. Il détermine, par croisement avec l'enjeu, le niveau d'incidence.

Niveau d'incidence = niveau d'enjeu x niveau d'effet

Niveau d'enjeu / Niveau d'effet	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
Faible	Nul	Faible	Faible	Modéré	Modéré
Modéré	Nul	Faible	Modéré	Modéré	Fort
Fort	Nul	Modéré	Modéré	Fort	Très fort
Très fort	Nul	Modéré	Fort	Très fort	Très fort

L'incidence résiduelle est calculée ensuite à l'appréciation des mesures paysagères mises en place et de leur effet vis-à-vis de l'incidence brute

Diagnostic paysager

Le diagnostic paysager vise à établir un état des lieux des paysages et du patrimoine dans laquelle se situe la zone d'implantation potentielle. A travers une description fine et transversale du territoire associée à une analyse de visibilité, l'état initial du paysage est un diagnostic qui identifie les secteurs sensibles vis-à-vis de cette zone d'implantation potentielle.

A. Portrait de paysage

Le portrait de paysage s'attache à présenter à travers une approche transversale et multi-scalaire, le paysage environnant la ZIP. Par le biais de cartes et de photographies, cette partie largement illustrée constitue une première base sur laquelle s'appuie l'analyse des visibilités en partie suivante.

I. Présentation de la ZIP

La ZIP s'étend sur une superficie d'environ 14,9 hectares et se situe dans la commune de Nérac, au sud-est sur les coteaux à l'est de la Baïse. C'est dans un contexte territorial agricole plutôt céréalier que s'inscrit cette ZIP. La trame arborée peut s'organiser en structure linéaire (alignement d'arbres de haut-jet, haie, ripisylve) ou groupée (bosquet, boisement) et participe, avec les variations d'assolement, à composer un paysage jardiné.

Au sein de son périmètre, la ZIP comprend en quasi-totalité du parcellaire agricole mené en production céréalière. Les lisières de la ZIP délimitées par des haies et boisements au nord et une ligne de crête au sud ponctuée par des arbres de haut-jet longeant un chemin. Les composantes paysagères de la ZIP sont donc représentatives de la composition du paysage à l'échelle locale.

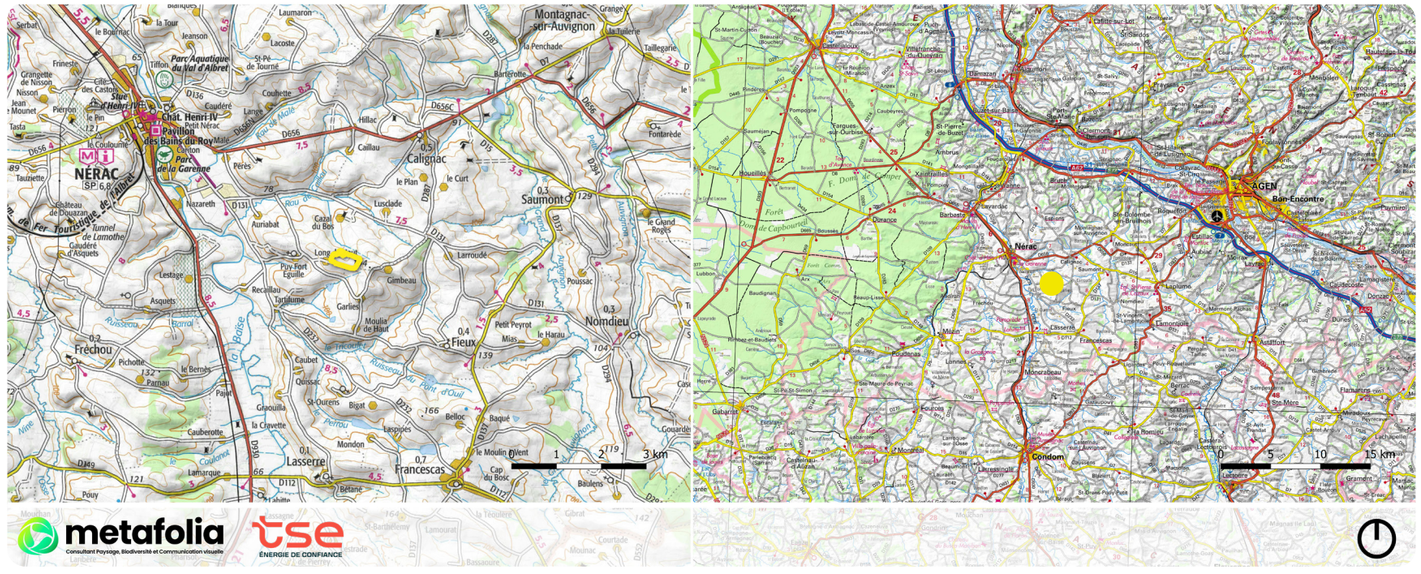
La ZIP est située sur les hauteurs d'une colline à proximité immédiate du lieu-dit Long-le-Haut où se situe le siège de l'exploitation de l'agriculteur du projet. Elle s'inscrit notamment sur une pente globalement inclinée vers le nord.

Tout au long de cette étude, le périmètre de la ZIP sera systématiquement représenté par une symbologie jaune.

Vue aérienne de la ZIP
Source : METAFOLIA



Localisation cartographique de la ZIP
Sources : ©IGN Scan 1000 et Scan 100



ZIP

II. Présentation des aires d'étude

L'analyse du paysage et du patrimoine s'appuie sur l'examen de l'organisation du territoire : relief, utilisation des sols, espaces habités, axes de circulation, etc. Elle prend également en compte les éléments qui façonnent l'identité locale, tels que la structure des villages, le patrimoine bâti, les motifs paysagers ou encore les sites emblématiques. Les usages quotidiens et touristiques, ainsi que les perceptions associées à ces espaces, sont également étudiés.

Une démarche cartographique, complétée par des observations sur le terrain, a permis de définir des zones d'étude à plusieurs échelles. Ces zones correspondent d'abord à des périmètres de visibilité théorique (500 m à 1 km pour une étude rapprochée et 5 km minimum pour une étude plus éloignée)

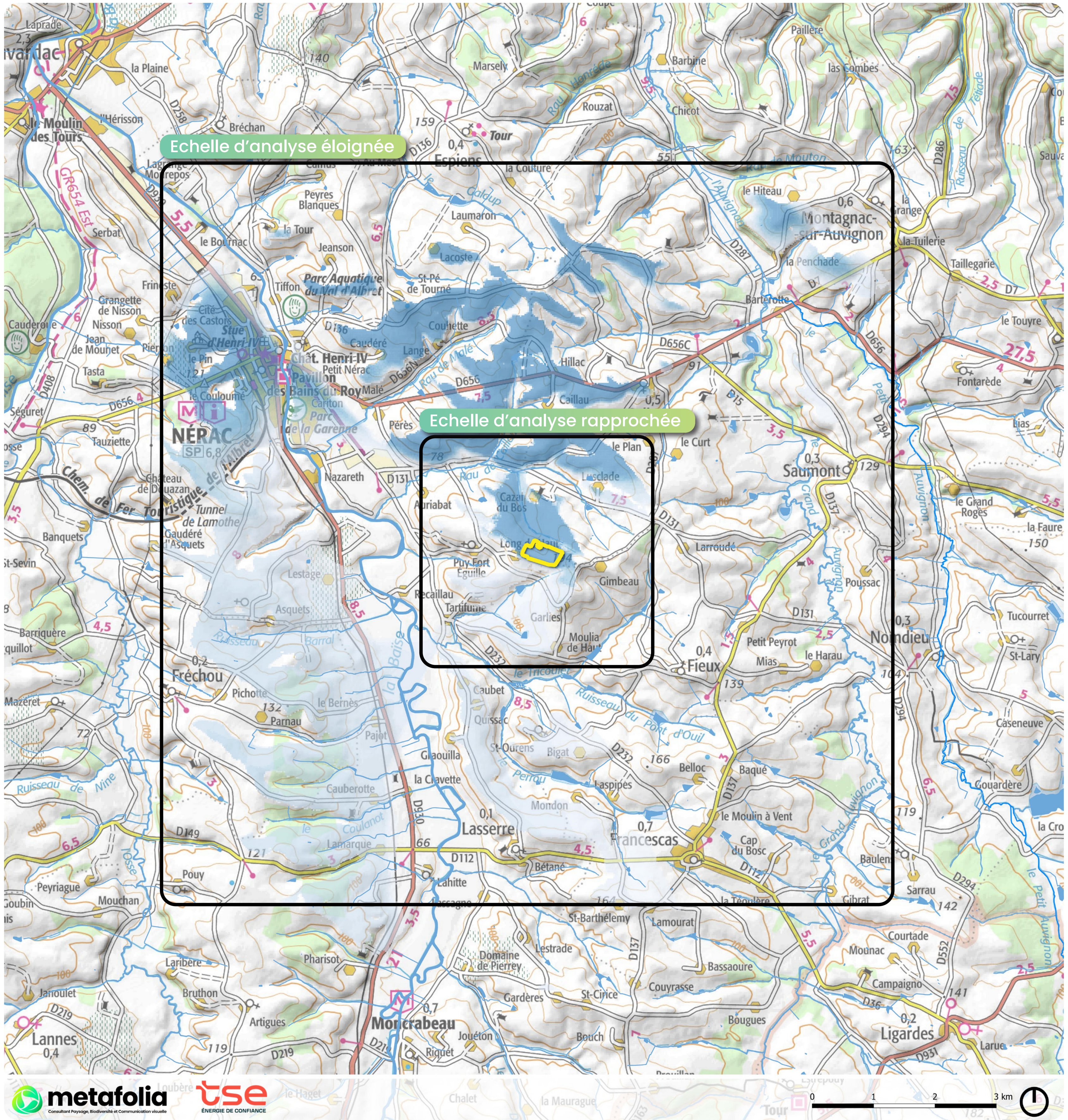
Le calcul d'un bassin de visibilité potentielle (aplat bleu sur la carte ci-contre) de la ZIP joue également un premier rôle dans l'établissement des limites du territoire à étudier.
Il permet ainsi d'évaluer le potentiel degré de visibilité de l'ensemble de la ZIP dans un territoire donné.

Les relations visuelles sont calculées à l'aide de plusieurs données d'entrée :

- Une hauteur maximaliste de projet définie à 5 m, sur l'ensemble de la surface de la ZIP.
- Une hauteur d'observation humaine considérée à 1,70 m.
- Un modèle numérique de terrain de l'IGN (RGE Alti 5 m) ne considérant pas les potentiels masques visuels comme la trame végétale et bâtie.

L'adoption d'une approche multiscalaire dans l'analyse paysagère est essentielle pour obtenir une compréhension précise et approfondie d'un territoire. L'état initial paysager analyse donc le territoire concerné selon trois échelles : l'aire d'étude éloignée, l'aire d'étude rapprochée et la zone d'implantation de projet.

Carte de présentation des aires d'étude
Sources : ©IGN Scan 25, RGE ALTI



ZIP

Bassin de visibilité potentielle

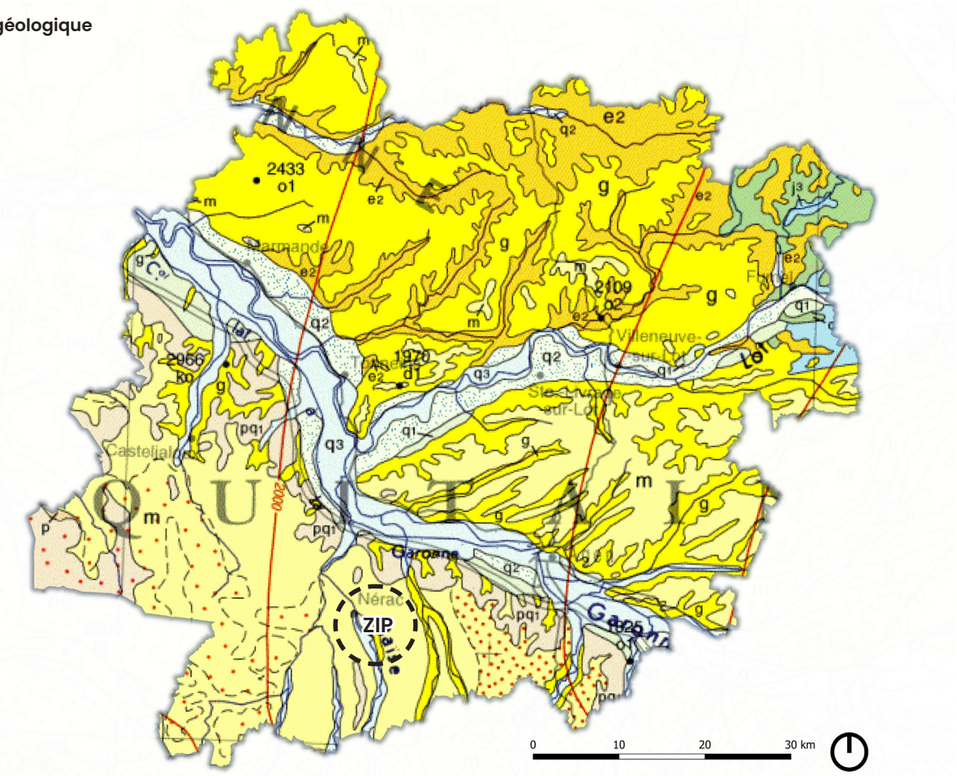
III. Contexte géomorphologique

Le territoire étudié, situé au sud du département du Lot-et-Garonne, présente une géomorphologie composée de collines molassiques érodées par les affluents plus ou moins directs de la Garonne. La Baïse, rivière principale, offre par l'intermédiaire de sa plaine alluviale, une petite vallée à fond plat, tandis que les autres ruisseaux affluents dissèquent les collines calcaires en des vallons plus étroits et réguliers. Ces amples ondulations de relief sont le premier socle caractéristique des paysages des Terres Gasconnes et jouent naturellement un rôle dans la manière dont les formes naturelles et anthropiques s'implantent et s'organisent sur le territoire étudié.

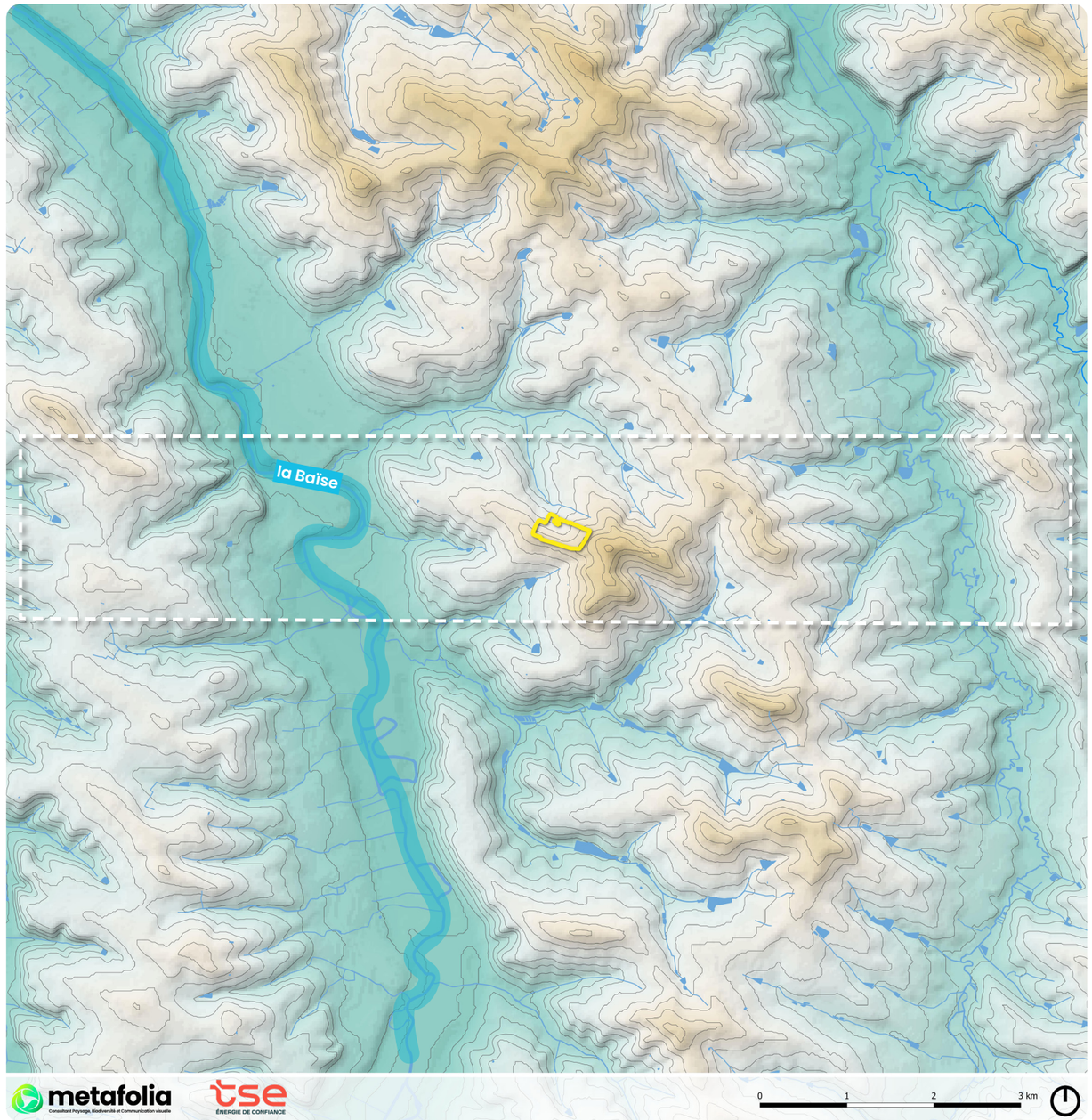
La **carte géologique** illustre le département du Lot-et-Garonne et montre dans quel contexte le territoire étudié se situe. Il s'agit effectivement d'un secteur du Bassin aquitain à la géologie sédimentaire calcaire et aux modelés d'érosion caractéristiques des coteaux molassiques bordant la Garonne.

La **carte topographique** se concentre sur la zone du territoire étudiée plus finement. A travers ses courbes de niveau, elle précise plus finement l'organisation topographique du secteur et notamment le différentiel de dénivelé entre la plaine de la Baïse, les fonds de vallons et les collines. Ici, la zone d'implantation potentielle (ZIP) s'implante sur les hauteurs d'une colline sur un versant exposé vers le nord légèrement incliné vers l'ouest.

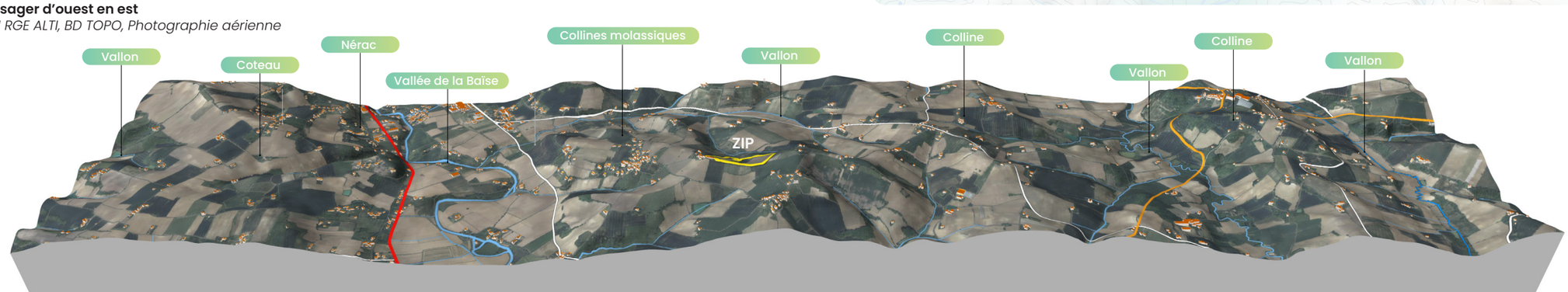
Carte du contexte géologique
Source : ©BRGM



Carte du contexte topographique
Sources : ©IGN RGE ALTI, BD TOPO



Transect paysager d'ouest en est
Source : ©IGN RGE ALTI, BD TOPO, Photographie aérienne



ZIP
Cours d'eau et plan d'eau
Courbes de niveau
Différentiel altimétrique
Périmètre transect paysager

IV. Contexte paysager large : les Terres Gasconnes

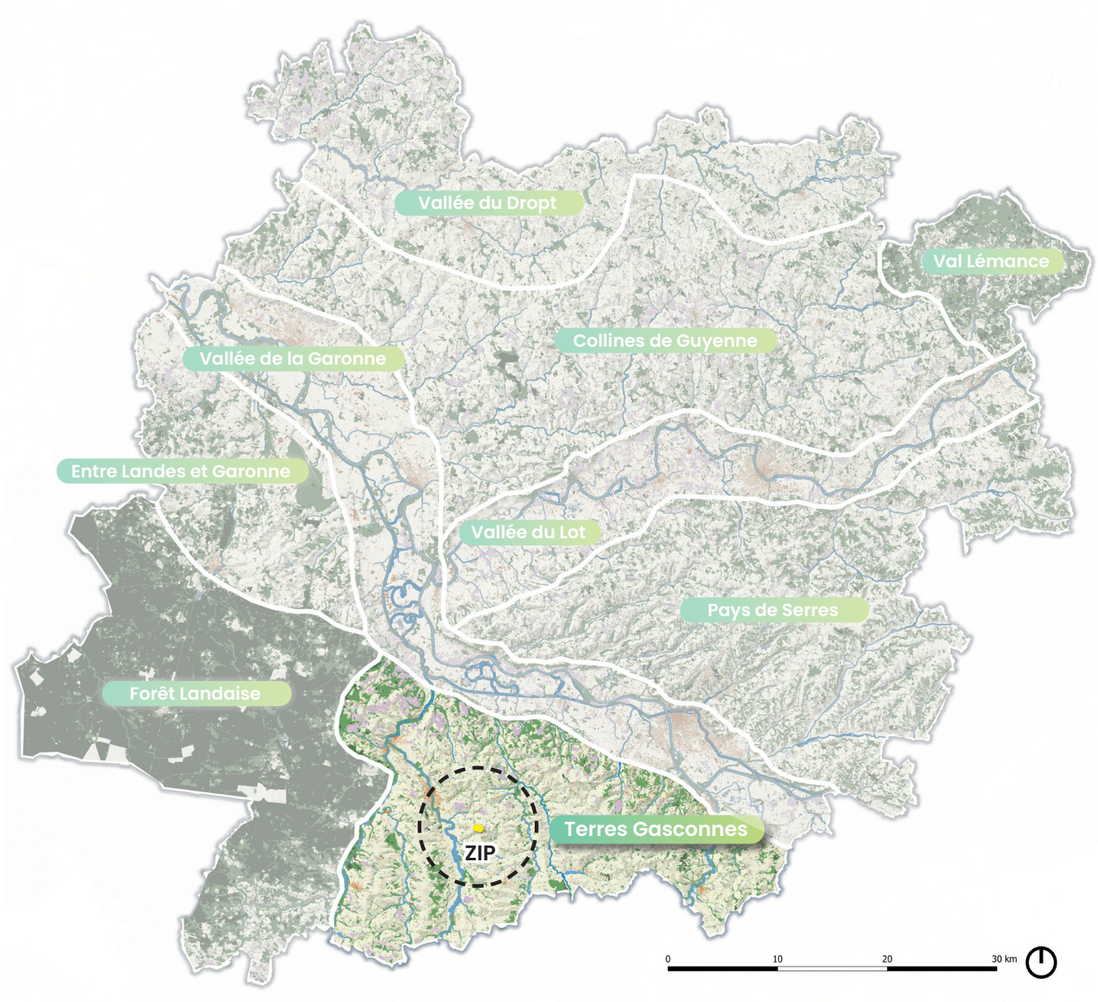
Le territoire étudié s'inscrit au sein de l'unité paysagère des **Terres Gasconnes** au sud du département du Lot-et-Garonne. Cette unité paysagère marque une transition entre les serres gersoises au sud et la vallée de la Garonne au nord.

Les Terres Gasconnes
L'unité paysagère des Terres Gasconnes, située au sud de la vallée de la Garonne, se caractérise par un relief doucement ondulé de **collines mollassiques**, ponctué de vallées parallèles orientées nord-sud, comme celles de la Baïse ou du Gers, qui structurent fortement le paysage.

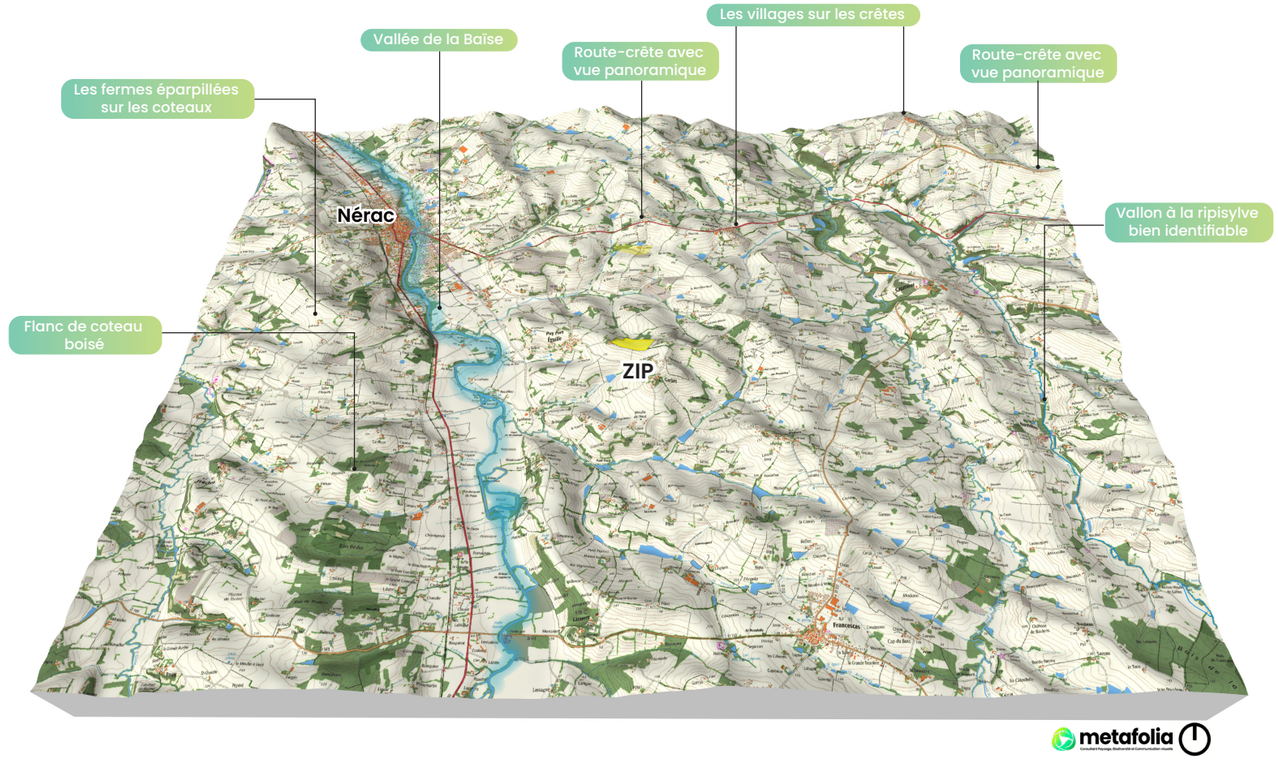
L'agriculture y domine largement, avec de vastes parcelles de cultures céréalières, d'oléagineux et de semences, auxquelles s'ajoutent la vigne, quelques vergers et prairies en fonds de vallons. Ce vaste **patchwork agricole** est animé par une trame végétale discontinue composée de haies, d'arbres isolés, de boisements sur les coteaux pentus et de ripisylves accompagnant les cours d'eau. L'habitat alterne entre **villages perchés** sur les crêtes, à la silhouette dense et identifiable de loin (comme Montagnac-sur-Auvignon), et **bourgs installés dans les vallées**, souvent en lien étroit avec la rivière (Nérac, Lavardac). De nombreuses fermes, châteaux ou hameaux, souvent discrets et intégrés dans le relief, ponctuent aussi l'espace rural.

Ce paysage ample et jardiné, aux horizons plutôt dégagés, porte une forte **identité gasconne**.

Carte des unités paysagères du département du Lot-et-Garonne
Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, Atlas des paysages du Lot-et-Garonne, ©IGN RGE ALTI, BD TOPO



Bloc diagramme de l'organisation paysagère locale
Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, Atlas des paysages du Lot-et-Garonne, ©IGN Scan 25, RGE ALTI, BD TOPO



Paysage représentatif des Terres Gasconnes


Source : Metafolia

V. Contexte paysager à l'échelle éloignée

Le territoire étudié à une échelle éloignée s'inscrit dans un secteur de 4 à 5 kilomètres autour de la ZIP. Il s'étend du nord, entre Montagnac-sur-Auvignon et Nérac, jusqu'au sud aux abords de Francescas.
Ce périmètre s'intègre pleinement dans l'unité paysagère des Terres Gasconnes, dont il constitue un exemple caractéristique.

Ce territoire est structuré par plusieurs composantes paysagères imbriquées, qui façonnent l'identité sensible et visuelle des lieux.

La **trame agricole et arborée** compose une mosaïque paysagère riche et variée. Le parcellaire, de taille et de forme diversifiées, mêle cultures de plein champ (céréales d'hiver et d'été, oléagineux, protéagineux), productions fruitières (raisin, melon, betterave, plantes aromatiques) et prairies en fond de vallée. Cette matrice agricole est animée par une trame végétale encore partiellement présente : haies bocagères, arbres isolés ou en alignement, ripisylves bordant les cours d'eau, ainsi que des boisements spontanés sur les versants les plus pentus. L'arbre hors forêt y joue un rôle structurant essentiel, offrant à la fois cadre, lisibilité et qualité d'ambiance.

La **trame bâtie** s'organise principalement dans la vallée de la Baïse, autour de Nérac et de ses hameaux proches, comme Nazareth. En surplomb, des villages perchés sur les lignes de crête, à l'image de Montagnac-sur-Auvignon, Calignac, Saumont, Puy Fort l'Aiguille ou Francescas, ponctuent le relief et marquent le paysage par leur silhouette groupée. Le tissu bâti se complète d'un habitat plus diffus, composé de fermes isolées ou de petits hameaux, discrètement implantés sur les croupes ou replats intermédiaires.

La **trame viaire** s'appuie sur un réseau hiérarchisé articulé entre routes de crête, itinéraires de fond de vallée et voies secondaires. Les routes départementales D656, D137, D7 et une portion de la D232 suivent les lignes de crête et offrent de larges panoramas sur les vallonnements. En fond de vallée, la D930 constitue l'axe structurant de la vallée de la Baïse. Elle est complétée par des voies de liaison comme la D112 vers Francescas, la D131 ou encore un tronçon de la D232.

Diversité du parcellaire agricole



Vallée alluviale de la Baïse



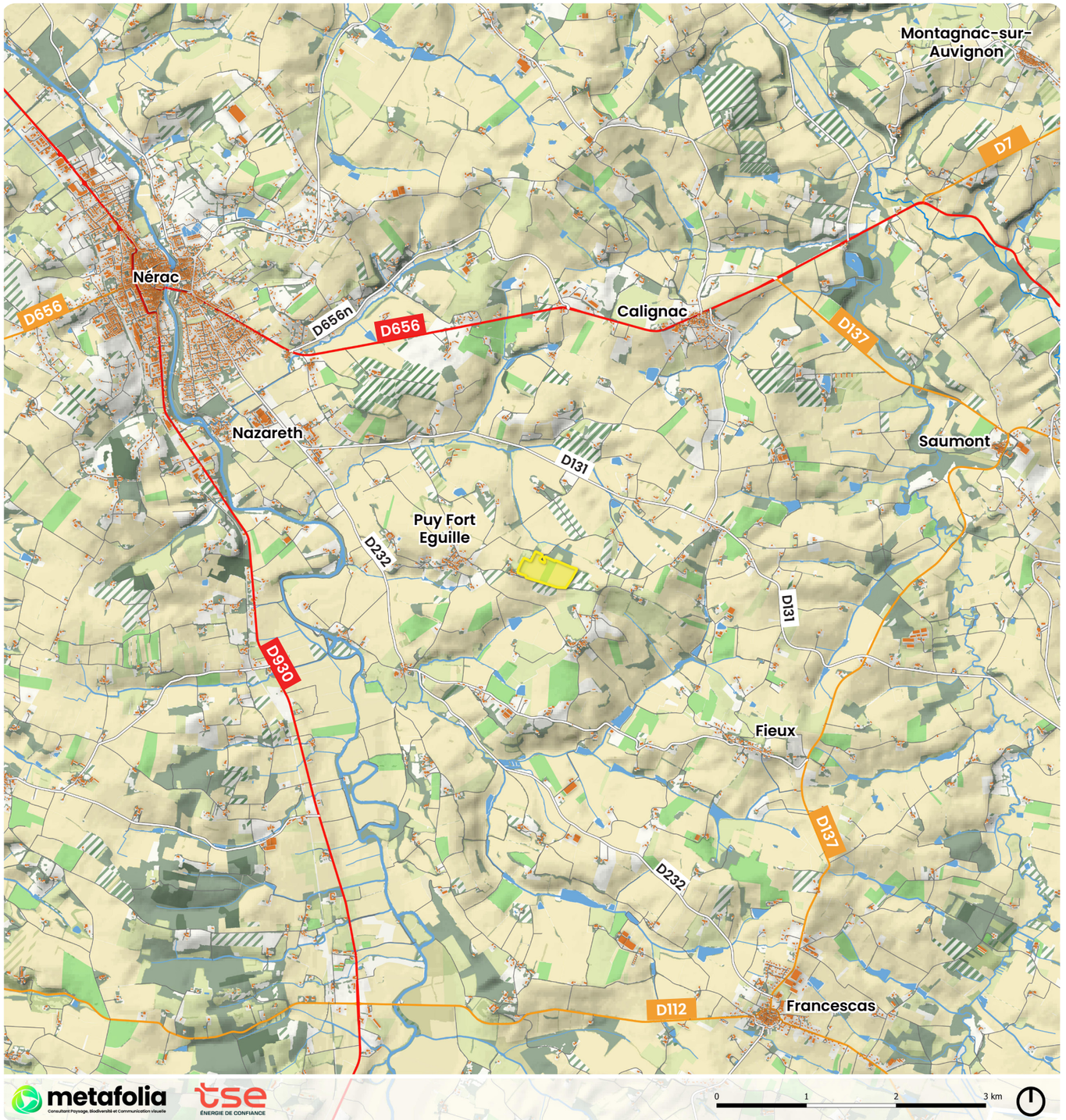
Centre-ville de Nérac



Habitat diffus sur les collines



Carte du contexte paysager de l'aire d'étude éloignée
Sources : ©IGN Scan 25, RGE ALTI, BD TOPO, RPG



VI. Contexte paysager à l'échelle rapprochée

Le territoire étudié à une échelle rapprochée s'inscrit dans un rayon de 500 m à 1 km kilomètres autour de la ZIP. Il s'étend particulièrement sur les collines molassiques à l'est de la vallée de la Baïse. Il comprend le bourg de Puy Fort Eguille à l'ouest, le hameau de Garlies au sud-est ainsi que de nombreux autres lieux de vie isolés (cartographiés ci-contre). Ces derniers sont parfois situés sur les hauteurs, parfois en fond de vallon, influençant de fait leur perception du paysage.

En ce qui concerne, les composantes paysagères de ce territoire, ces dernières sont plutôt représentatives de l'échelle éloignée et de l'unité paysagère des Terres Gasconnes. En effet, la diversité des cultures, la présence de l'arbre hors forêt et des petits boisements ainsi que les retenues collinaires participent à la qualité et l'identité de ces paysages gascons.

Ce périmètre s'intègre pleinement dans l'unité paysagère des Terres Gasconnes, dont il constitue un exemple caractéristique.

1 - Retenue collinaire



Source : Metafolia

2 - Route sur les crêtes



Source : Metafolia

3 - Hameau de Garlies sur les hauteurs



Source : Metafolia

4 - Puy Fort Eguille



Source : Metafolia

5 - Collines agricoles et vallons boisés



Source : Metafolia

Carte du contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée
Sources : ©IGN Photographie aérienne, RGE ALTI, BD TOPO



VII. Contexte patrimonial

Le territoire étudié bénéficie d'un patrimoine protégé essentiellement composé d'édifices religieux, d'éléments fortifiés romains (Nérac) ou des châteaux. Plusieurs églises marquent effectivement les centres-bourgs (Nérac, Puy Fort Eguille, Montagnac-sur-Auvignon). Les éléments protégés sont listés, illustrés ci-dessous et localisés ci-contre.

L'aplat bleu représente le bassin de visibilité potentielle de la ZIP et indique les potentielles relations visuelles d'un point de vue strictement topographique.



Les monuments historiques

Plusieurs monuments historiques ont été recensés au sein de ce territoire d'étude. La distinction des monuments historiques est due à un intérêt historique, artistique et/ou architectural d'un meuble ou immeuble. Ces édifices sont protégés au titre du code du patrimoine.

Num	Dénomination	Commune	Protection	Contexte	Distance à la ZIP
1	Ancien établissement templier de Puy Fort Eguille	Nérac	inscription le 30/05/2006	En coeur de bourg sur les hauteurs d'une colline	0,84 km
2	Domaine de Lassalle	Calignac	inscription le 28/12/2010	Entouré d'une trame arborée	3,33 km
3	Château de Pomarède	Moncrabeau	inscription le 31/01/1969	Entouré d'une trame arborée	4,17 km
4	Château	Lasserre	inscription le 07/01/1926	Entouré d'une trame arborée	4,75 km
5	Mosaïques et ruines romaines	Nérac	classement le 31/12/1840	En contexte urbanisé	4,84 km
6	Pavillon des Bains d'Henri IV	Nérac	classement le 25/04/1931	En contexte urbanisé	4,87 km
7	Maison de Sully	Nérac	inscription le 30/05/1990	En contexte urbanisé	5,04 km
8	Château de Henri IV (ancien)	Nérac	classement le 31/12/1862	En contexte urbanisé	5,06 km
9	Vieux Pont sur la Baïse	Nérac	classement le 14/11/1988	En contexte urbanisé	5,07 km
10	Château de Lahitte	Moncrabeau	inscription le 01/09/1986	Entouré d'une trame arborée	5,07 km
11	Eglise Saint-Nicolas	Nérac	classement le 14/11/1988	En contexte urbanisé	5,10 km
12	Temple protestant	Nérac	inscription le 09/07/2021	En contexte urbanisé	5,15 km
13	Maison des Conférences	Nérac	classement le 14/11/1988	En contexte urbanisé	5,17 km
14	Mairerie (ancienne)	Nérac	inscription le 12/09/2008	En contexte urbanisé	5,19 km
15	"Maison de La Hire"	Francescas	inscription le 23/12/1996	En contexte urbanisé	5,22 km
16	Villa romaine de Bapteste	Moncrabeau	classement le 31/12/1875	Dans la plaine de la Baïse	5,27 km
17	Statue d'Henri IV	Nérac	inscription le 30/05/1990	En contexte urbanisé	5,31 km
18	Eglise Notre-Dame	Montagnac-sur-Auvignon	inscription le 03/10/1929	En coeur de bourg sur les hauteurs d'une colline	7,59 km

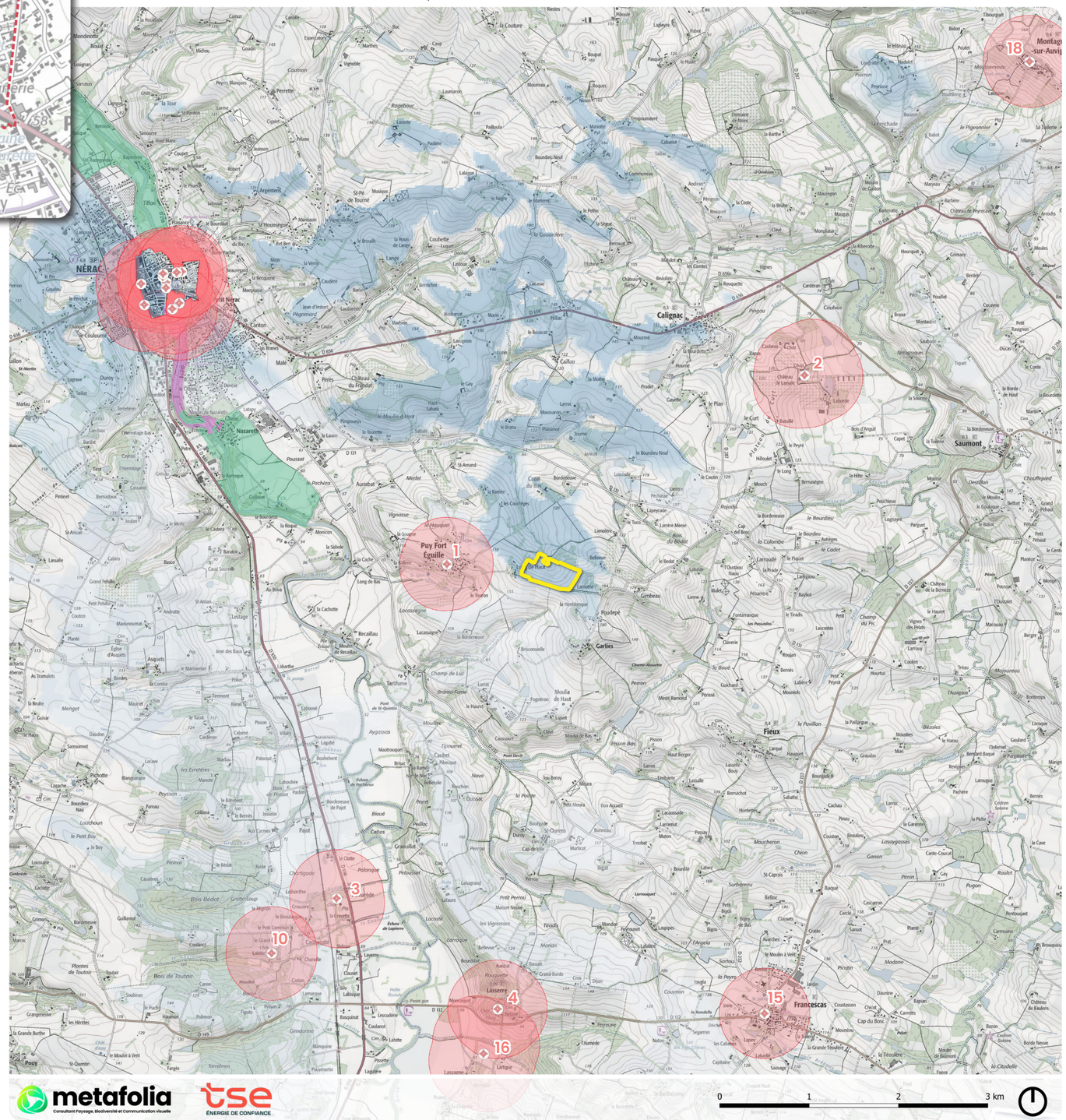
Le centre de Nérac qui est également protégé en tant que site patrimonial remarquable, accueille de nombreux monuments historiques. Sa position dans la vallée de la Baïse et son contexte urbanisé les déconnectent globalement des coteaux voisins.

Ainsi, au regard des distances séparant les monuments historiques et du contexte paysager, le seul monument historique à considérer lors de l'analyse de visibilité est l'ancien établissement templier de Puy Fort Eguille, situé à environ 840 m de la ZIP.

Ancien établissement templier de Puy Fort Eguille



Carte des éléments de patrimoine protégé
Sources : ©IGN Scan 25, BD TOPO, RGE Alti, Atlas des patrimoines



Les sites protégés

Les sites protégés, qu'ils soient inscrits ou classés, englobent des ensembles associant patrimoine bâti et paysages, ou des sites naturels remarquables, parfois vulnérables. Leur protection relève du code de l'environnement et vise à préserver leur caractère exceptionnel, qu'il soit artistique, historique ou pittoresque.

Ici, deux sites sont recensés au sein du territoire étudié. Tous les deux sont situés à Nérac et ses environs, le long de la Baïse.

Le Parc de la Garenne et le Jardin du Roy - Site classé : Parc linéaire le long de la Baïse, cet espace arboré offre un cadre verdoyant remarquable. Espace de promenade pour les usagers de la ville de Nérac, ce site classé contribue à l'attractivité touristique du secteur.

Le Val de la Baïse - Site inscrit : Espace naturel et agricole représenté par la Baïse, sa ripisylve et sa plaine alluviale marquée par l'agriculture cultivée. La conservation de la qualité des paysages naturels et agricoles dans cette vallée de la Baïse et notamment aux abords de Nérac (nord et sud) contribue également à l'attractivité de la ville.

La position encaissée et confinée de ces deux sites dans la plaine de la Baïse induit une déconnexion par rapport à la ZIP.

Ambiances dans le Parc de la Garenne


Source : Metafolia


Source : Metafolia

Ambiance du Val de la Baïse, à Nérac


Source : Tourisme Lot-et-Garonne

Château de la Pomarède, monument historique


Source : Metafolia

Château de la Pomarède, monument historique


Source : Wikipédia - PJgor

VIII. Contexte touristique

La **ville de Nérac** constitue l'élément touristique majeur du territoire étudié. Son patrimoine, son histoire ainsi que son cadre de vie architectural et paysager en font une destination prisée des touristes. Le toponyme Nérac justifie, par son suffixe -ac, d'une première implantation gallo-romaine impliquant effectivement un développement de cette bastide autour d'une villa gallo-romaine. C'est à l'époque de la Renaissance que se développe la ville, qui fût la capitale de la Seigneurie d'Albret, grand territoire couvrant une partie des Landes et du Lot-et-Garonne.

Montagnac-sur-Auvignon, situé à plus de 7 km de la ZIP est l'exemple typique des villages crêtes sur ces Terres Gasconnes. Par sa position, il offre des vues sur les vallons voisins et les collines opposées ainsi que sur les Pyrénées par temps dégagé.

De nombreux sentiers de randonnée maillent le territoire, mais se concentrent particulièrement au niveau des collines afin de profiter de ces paysages de **mosaïque agricole**. Il s'agit de **sentier de petite randonnée**, balisés et entretenus par la communauté de commune de l'Albret.

Un sentier balisé relie Nérac, Puy Fort Eguille, Garlies et Fieux et passe notamment par la lisière sud de la ZIP. Ce sentier offre par moments, des **vues panoramiques** sur les paysages environnants.

Ville de Nérac

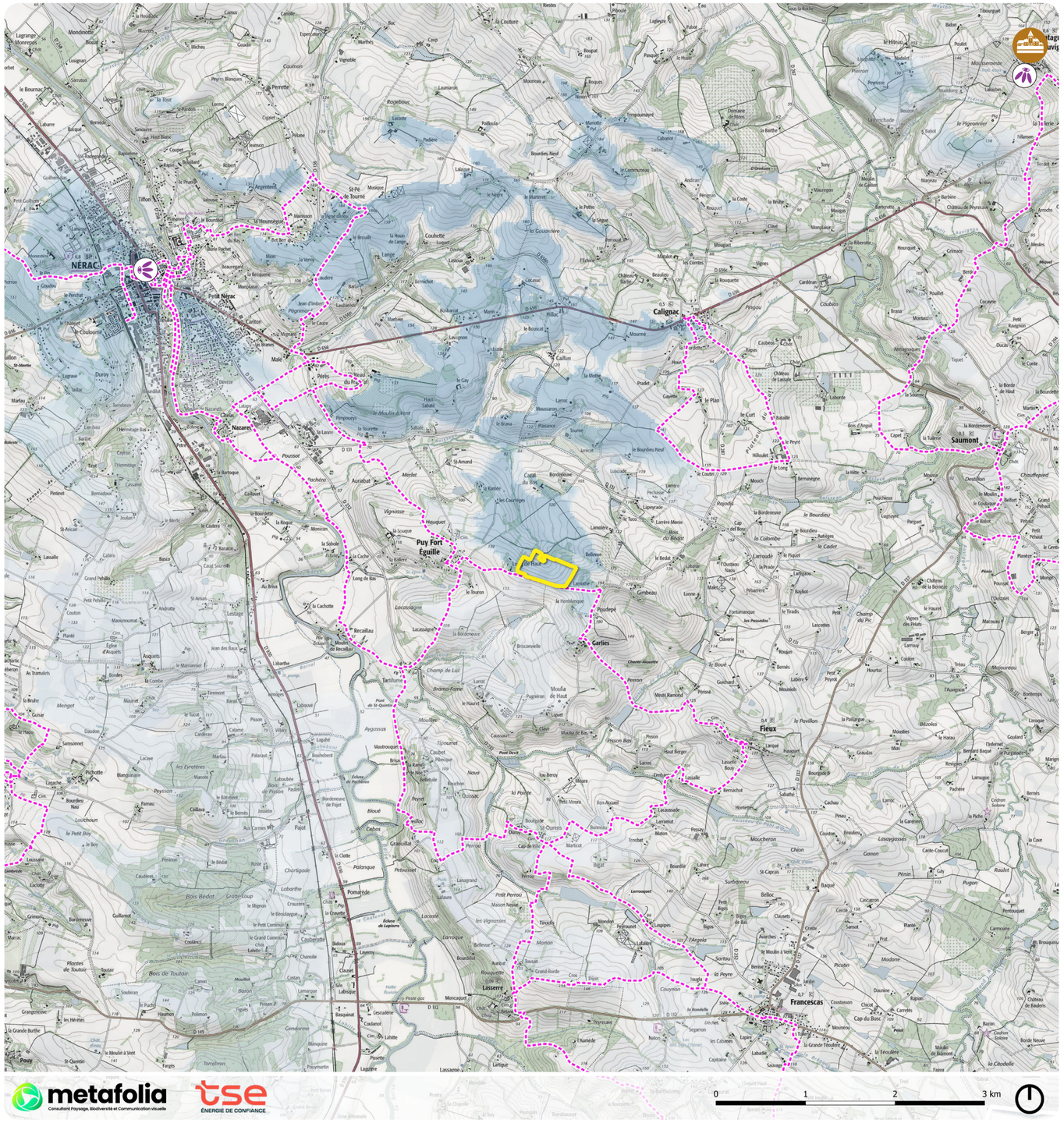


Balisage des sentiers de randonnée, à Puy Fort Eguille



Carte des éléments touristiques

Sources : ©IGN Scan 25, BD TOPO, Office de tourisme Lot-et-Garonne



IX. Synthèse du portrait de paysage

A travers ce portrait paysager et patrimonial établi sur ce territoire autour de la ZIP, les éléments qui participent à façonner, percevoir, appréhender le paysage ont été mis en avant. Cette dernière partie vise donc à les cibler de manière précise et thématisée, afin d'évaluer leur niveau d'enjeu au regard du paysage.

Le tableau ci-contre détaille donc l'ensemble des composantes soulevées dans le portrait de paysage. Ces dernières sont comprises dans 5 grandes thématiques : Habitat et lieux de vie, Réseau viaire, Patrimoine, Tourisme, Eléments paysagers de la ZIP.

	Thématique	Dénomination	Caractéristique	Niveau d'enjeu
Aire d'étude éloignée	Habitat et lieux de vie	Ville de Nérac	Principale ville du territoire étudié	Fort
		Coteaux habités de Nérac	Habitat périphérique de Nérac, situé sur en hauteur sur les coteaux de la Baïse	Modéré
		Montagnac-sur-Auvignon	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré
		Calignac	Village sur un replat de colline	Modéré
		Saumont	Village sur un replat de colline	Modéré
		Fransescas	Village sur un replat de colline	Modéré
		Fieux	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré
		Les lieux de vie sur les hauteurs au nord de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible
		Les lieux de vie sur les hauteurs au sud de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible
		Les lieux de vie dans les vallées/vallons	Habitat diffus et isolés	Faible
	Réseau viaire	Route départementale D930	Route départementale majeure	Fort
		Route départementale D656	Route départementale majeure	Fort
		Route départementale D112	Route départementale d'intérêt secondaire	Modéré
		Route départementale D137	Route départementale d'intérêt secondaire	Modéré
		Route départementale D232	Route départementale d'intérêt tertiaire	Modéré
		Les routes communales sur les crêtes	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible
		Les routes communales dans les vallées/vallons	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible
	Patrimoine	L'ensemble des édifices patrimoniaux protégés de Nérac	Monuments historiques inscrits, classés, site patrimonial remarquable	Fort
		Le Val de la Baïse, le Parc de la Garenne et le Jardin du Roy	Sites inscrits et classés dans la vallée de la Baïse autour de Nérac	Fort
		Domaine de Lassalle	Monument historique inscrit	Modéré
		Château de Pomarède	Monument historique inscrit	Modéré
		Château de Lasserre	Monument historique inscrit	Modéré
		Château de Lahitte	Monument historique inscrit	Modéré
		Maison de la Hire	Monument historique inscrit	Modéré
		Villa romaine de Bapteste	Monument historique classé	Modéré
		Eglise Notre-Dame	Monument historique inscrit	Modéré
	Tourisme	La ville de Nérac et son belvédère	Centre historique et belvédère aménagé	Fort
		Le village perché de Montagnac-sur-Auvignon	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré
		Les sentiers de randonnée sur les collines	Sentiers de Petite Randonnée balisés par la CC de l'Aubret	Modéré
Aire d'étude rapprochée	Habitat et lieux de vie	Bourg de Puy Fort Eguille	Bourg perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré
		Hameau de Garlies	Hameau perché	Faible
		Les lieux de vie au nord de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible
		Les lieux de vie au sud de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible
		Le lieu-dit Long le Haut	Habitat isolé jouxtant la ZIP	Faible
	Réseau viaire	Route départementale D131	Route départementale d'intérêt tertiaire	Modéré
		Les routes communales au nord de la ZIP	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible
		Les routes communales au sud de la ZIP	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible
	Patrimoine	Ancien établissement templier de Puy Fort Eguille	Monument historique inscrit	Modéré
	Tourisme	Les sentiers de randonnée sur les collines	Sentiers de Petite Randonnée balisés par la CC de l'Aubret	Modéré
ZIP	Eléments paysagers	Parcelles agricoles	Parcellaire agricole cultivé selon un sens nord-sud	Modéré
		Lisières boisées	Nord de la ZIP bordé par des boisements	Fort
		Ligne de crête	Sud de la ZIP délimité par une crête	Fort

B. Analyse des visibilités

L'analyse des visibilités s'inscrit en continuité du portrait de paysage et vise à illustrer le territoire étudié à travers des panoramas représentatifs des perceptions humaines du quotidien. Les points de vue choisis ciblent, à chaque échelle, les éléments à enjeux, soit les routes, les lieux de vie, les éléments de tourisme et de patrimoine.

Les panoramas présentés et localisés en suivant sont issus d'une campagne de terrain réalisée le 1 avril 2025. Sur chacune de ces vues panoramiques, la localisation de la ZIP dans le champ de vision est délimitée par les lignes en pointillés blanc.

I. Sensibilités de l'aire d'étude éloignée

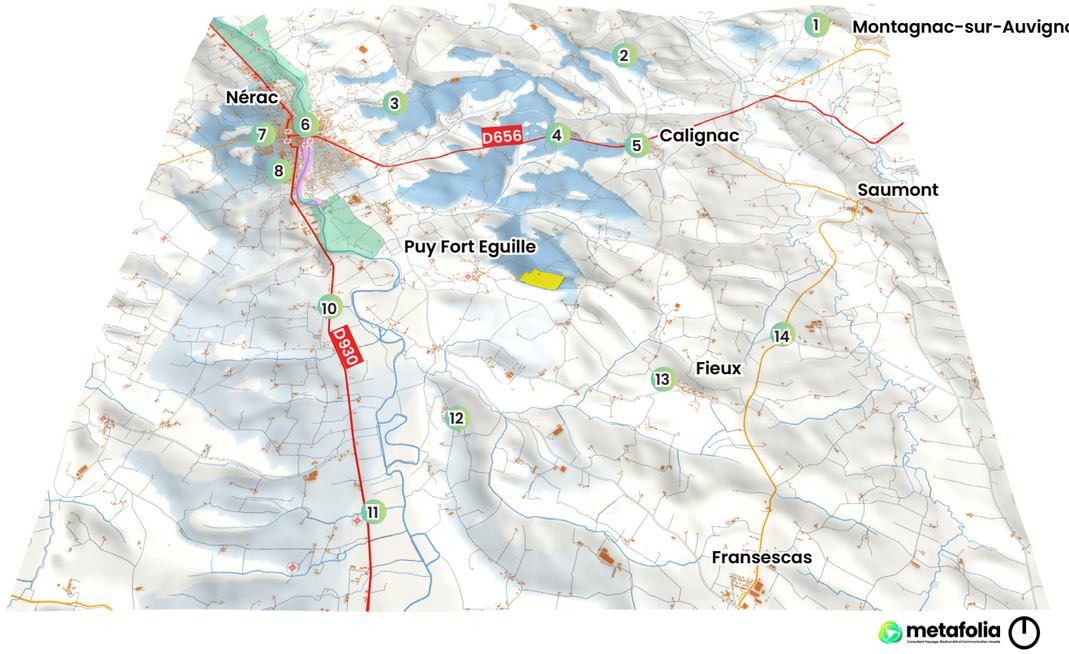
A cette échelle, 14 points de vue (Cf carte ci-contre) ont été choisis pour illustrer les perceptions du paysage et évaluer les sensibilités potentielles de la ZIP vis-à-vis de chaque point de vue.

Le bassin de visibilité potentielle représenté par l'aplat bleu permet de faire un premier tri dans le choix des perceptions à illustrer. Ainsi, aucune relation visuelle directe avec la ZIP n'est possible depuis les villages de Saumont, Fransescas et leurs environs. D'autres points n'étant pas éclairés par le calcul d'influence visuelle sont quand même illustrés dans cette partie pour offrir une vision complète des ambiances paysagères perçues dans le territoire.

La ZIP se situant sur le flanc nord d'une colline, le bassin de visibilité potentielle de cette dernière s'étale particulièrement au nord du territoire étudié. Les aplats bleu clair dessinés au sud de l'aire représente une potentielle visibilité de la ligne de crête situé en lisière sud de la ZIP.

- **Depuis le nord de l'échelle éloignée, sur les crêtes**

Ainsi, depuis les points hauts au nord du territoire d'étude, les vues s'ouvrent sur les collines et les vallons voisins en premier lieu mais également sur les Pyrénées en fond de scène. La trame boisée et les quelques bosquets et haies organisent le parcellaire agricole de ces Terres Gasconnes. La ZIP est globalement bien visible depuis ces points hauts au nord du territoire d'étude bien que la distance participe à réduire sa prégnance.



Point de vue n°1 : Depuis Montagnac-sur-Auvignon, à 7,53 km de la ZIP

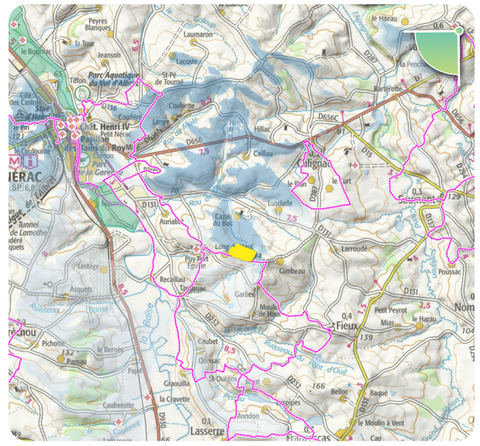
Ce point de vue situé sur la face sud du village de Montagnac-sur-Auvignon donne une vue à 180° vers le sud. La position perchée du village offre ainsi des vues dégagées sur les collines voisines.

La ZIP étant située sur un flanc de coteaux exposé vers le nord, cette dernière est visible depuis la face sud du village de Montagnac. L'éloignement de la ZIP par rapport à ce point de vue réduit tout de même sa prégnance. De plus l'Eglise Notre-Dame, situé en cœur de bourg, ne bénéficie d'aucune perception vers les paysages qui accueillent la ZIP.

Sensibilité : Faible



Source : Metafolia




Source : Metafolia

Point de vue n°2 : Depuis le lieu-dit Cabanot, à 4,93 km de la ZIP

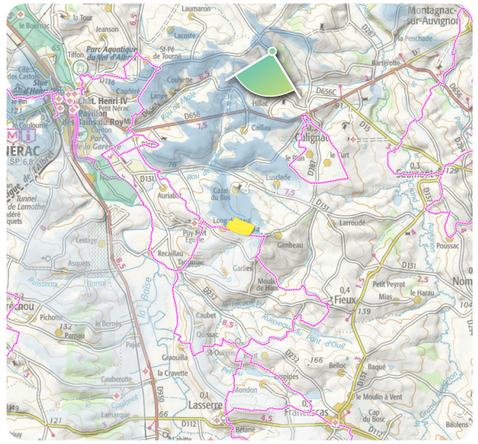
Sur les hauteurs, au nord de la D656, le point de vue pris depuis le lieu-dit Cabanot est représentatif de ces lieux de vie isolés situés en hauteur et bénéficiant de vues panoramiques vers le sud.

La ZIP est visible depuis ce point. Les boisements situés au nord de cette dernière participent à masquer la partie encaissée. A l'inverse, la ligne de crête est bien lisible.

Sensibilité : Faible



Source : Metafolia





Source : Metafolia

- **Depuis la route départementale D656 et ses environs**

La route départementale D656 permet de relier Montagnac-sur-Auvignon à Nérac, en passant par Calignac. Cette route s'inscrit sur des collines ouvertes et bénéficie de larges panoramas vers le sud, jusqu'au Pyrénées quand le temps le permet. La D656 et ses environs entretiennent donc des relations visuelles avec les collines voisines en direction du sud.

Point de vue n°3 : Depuis les hauteurs habitées au nord-est de Nérac, à 4,23 km de la ZIP

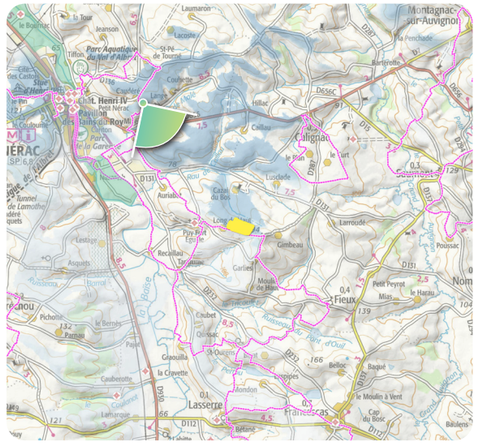
Depuis le nord-est de Nérac, le long d'une route communale et d'un sentier de randonnée PR, la vue s'ouvre vers le sud à la faveur d'une légère dépression topographique.

La ZIP est visible plus haut, par l'intermédiaire de sa ligne de crête et de ses pentes occupées par du parcellaire cultivé. La partie basse étant masquée par les haies bocagères situées en amont.

Sensibilité : Faible



Source : Metafolia



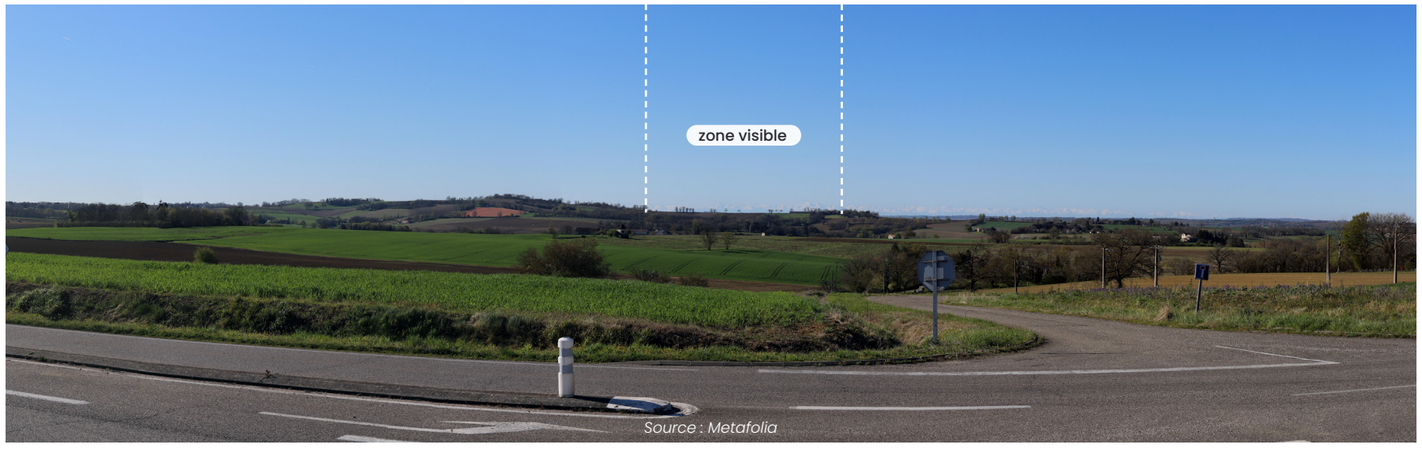
Point de vue n°4 : Depuis la D656, à proximité du lieu-dit Hillac, à 2,76 km de la ZIP

Le long de la D656, une vue panoramique s'ouvre en direction du sud et offre un remarquable point de vue sur les collines voisines et les Pyrénées.

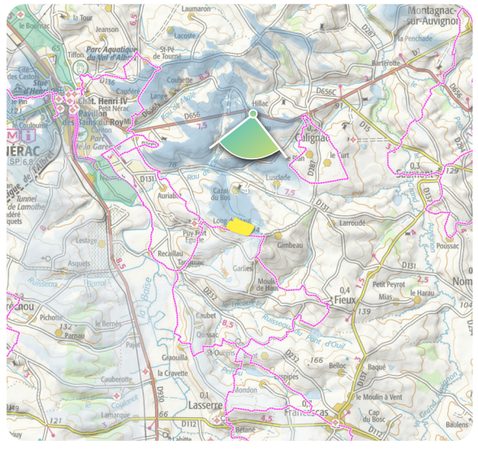
La ligne de crête qui accueille le sud de la ZIP constitue la limite de l'horizon et est ponctuée par quelques arbres isolés.

Une grande partie de la ZIP est donc visible depuis ce secteur de la route. Comme évoqué précédemment, la partie basse de la ZIP se retrouve masquée.

Sensibilité : Modérée



Source : Metafolia



Point de vue n°5 : Depuis Calignac le long de la D656, à 2,90 km de la ZIP

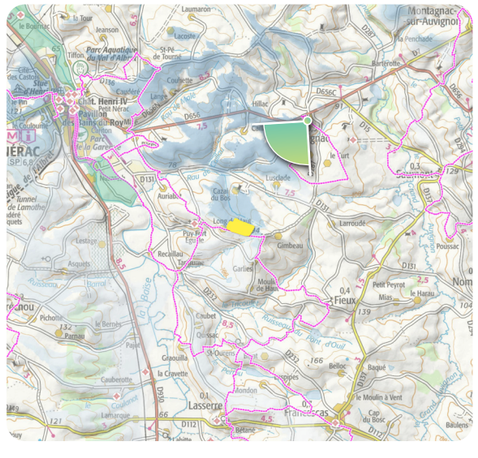
Cette vue en sortie ouest du village de Calignac s'inscrit en léger contre-bas des collines voisines. L'horizon est rapidement limité à la première colline au sud qui accueille notamment la ZIP.

La ligne de crête de la ZIP est bien visible par l'intermédiaire de ses arbres isolés. Les parcelles agricoles situées à flanc de colline sont elles aussi bien visibles, à l'exception du bas, qui est masqué par la trame arborée.

Sensibilité : Modérée



Source : Metafolia



- **Depuis Nérac et ses environs**

La ville de Nérac s'inscrit au cœur de la vallée de la Baïse, à proximité du cours d'eau pour le centre-ville historique et sur les coteaux pour les habitations plus récentes. Dans ce contexte plutôt cloisonné par la Baïse et sa géomorphologie, les vues en direction de la ZIP sont vite limitées en raison du relief, du bâti et de la végétation urbaine.

Point de vue n°6 : Depuis le centre de Nérac, depuis un belvédère, à 5,04 km de la ZIP

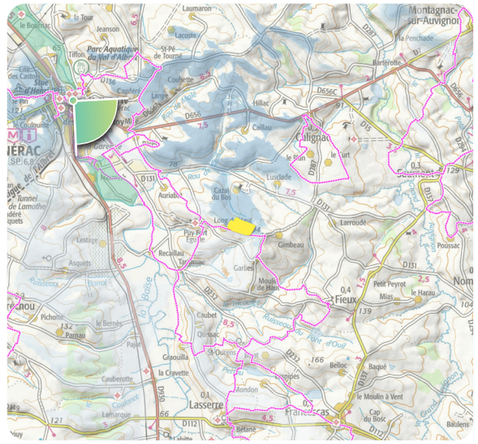
Au cœur de la ville de Nérac depuis un belvédère, la vue s'ouvre sur le cours d'eau de la Baïse et sur le petit Nérac, situé rive droite.

Les éléments bâtis et arborés limitent rapidement l'horizon et créent un cadre plutôt intimiste et concentré sur la ville. La ZIP n'est pas visible depuis ce point de vue.

Sensibilité : Nulle



Source : Metafolia



Point de vue n°7 : Depuis l'entrée ouest de Nérac, le long de la D656, à 5,67 km de la ZIP

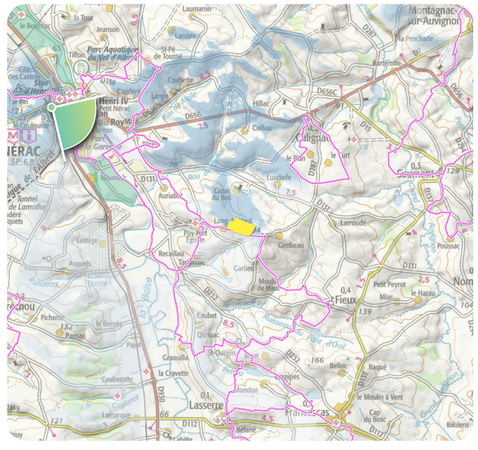
Le long de la sortie ouest de Nérac, le long de la D656, la vue s'ouvre à l'est vers les collines qui bordent la vallée de la Baïse. L'habitat résidentiel mité sur la périphérie de Nérac est bien visible depuis ce point de vue.

La végétation qui habille les collines participe à limiter la vue en direction de la ZIP. En effet, la trame arborée qui s'inscrit autour de Puy Fort Eguille ainsi que le relief créent un masque qui occulte toute visibilité en direction de la ZIP.

Sensibilité : Nulle



Source : Metafolia



Point de vue n°8 : Depuis les coteaux habités au sud-ouest de Nérac, à 4,90 km de la ZIP

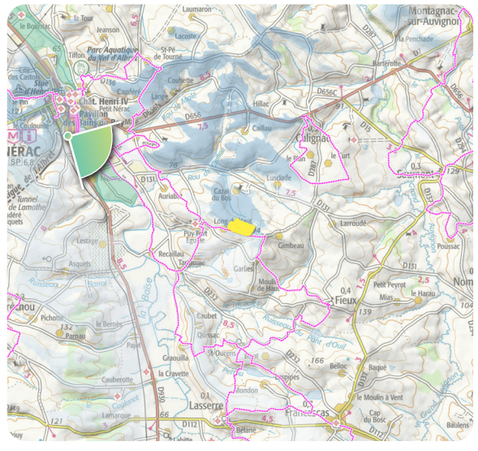
Depuis les coteaux résidentiels au sud de Nérac, la vue s'ouvre de la même manière en direction des coteaux opposés à l'est de la Baïse.

La végétation qui habille les versants participe à limiter la vue en direction de la ZIP. En effet, la trame arborée qui s'inscrit autour de Puy Fort Eguille crée un masque qui occulte toute visibilité en direction de la ZIP.

Sensibilité : Nulle



Source : Metafolia



- **Depuis la vallée de la Baïse et ses coteaux ouest**

La vallée de la Baïse marque l'ouest du territoire d'étude par sa plaine alluviale créant un replat beaucoup plus large que les vallons voisins et par ses coteaux boisés. Au regard de la position topographique de la ZIP, les vues depuis la vallée de la Baïse ainsi que depuis son plateau à l'ouest sont occultées par les premiers reliefs des coteaux est de cette même vallée.

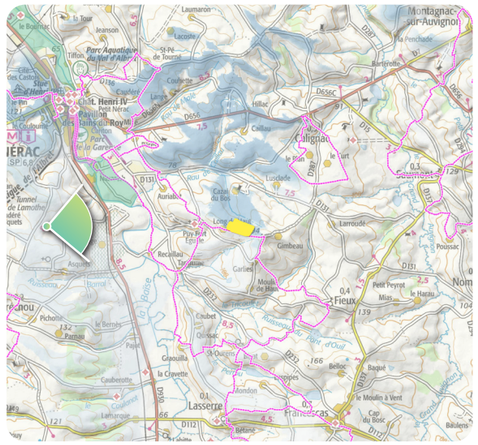
Point de vue n°9 : Sur le plateau, à proximité du lieu-dit Cabiro, à 4,66 km de la ZIP

Sur le plateau agricole dégagé à l'ouest de la vallée de la Baïse, la vue s'ouvre en direction des coteaux voisins et est représentative de la majorité des lieux de vie situés sur ce replat.

La position de la ZIP sur des pentes opposées ne permet pas de la voir depuis ce point de vue. La végétation qui habille les pentes et les lieux de vie participe également à masquer la ligne de crête qui compose le sud de la ZIP.

Sensibilité : Nulle



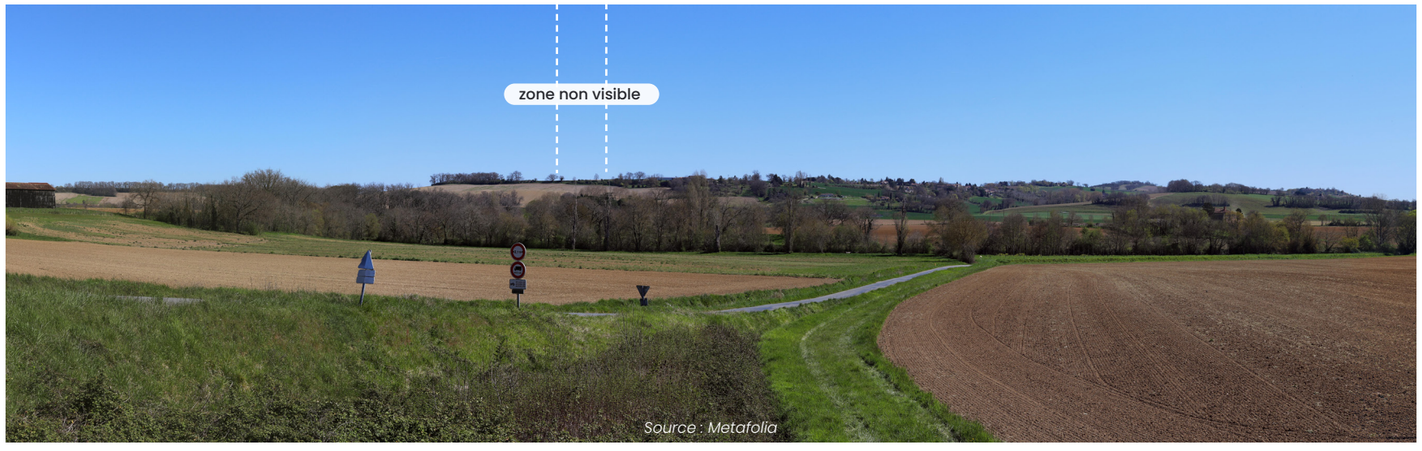


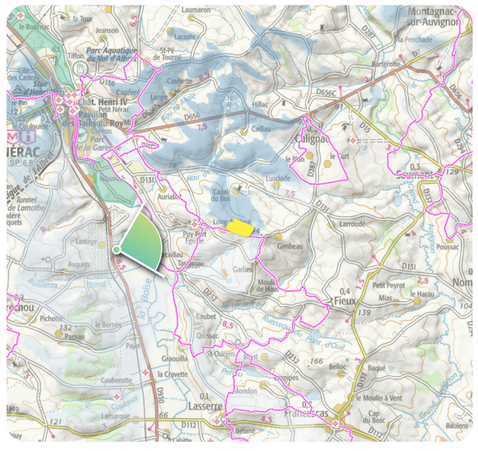
Point de vue n°10 : Depuis la D930, à 2,90 km de la ZIP

Situé en fond de vallée de la vallée de la Baïse, le long de la route départementale D930 ce point offre une vue plutôt concentrée sur la plaine alluviale au premier plan et se limite dès les premiers coteaux à l'est. Cette vue est donc représentative de tout le tronçon de la D930 qui circule dans la vallée de la Baïse.

La ZIP n'est donc pas visible depuis ce point et depuis la route départementale D930.

Sensibilité : Nulle



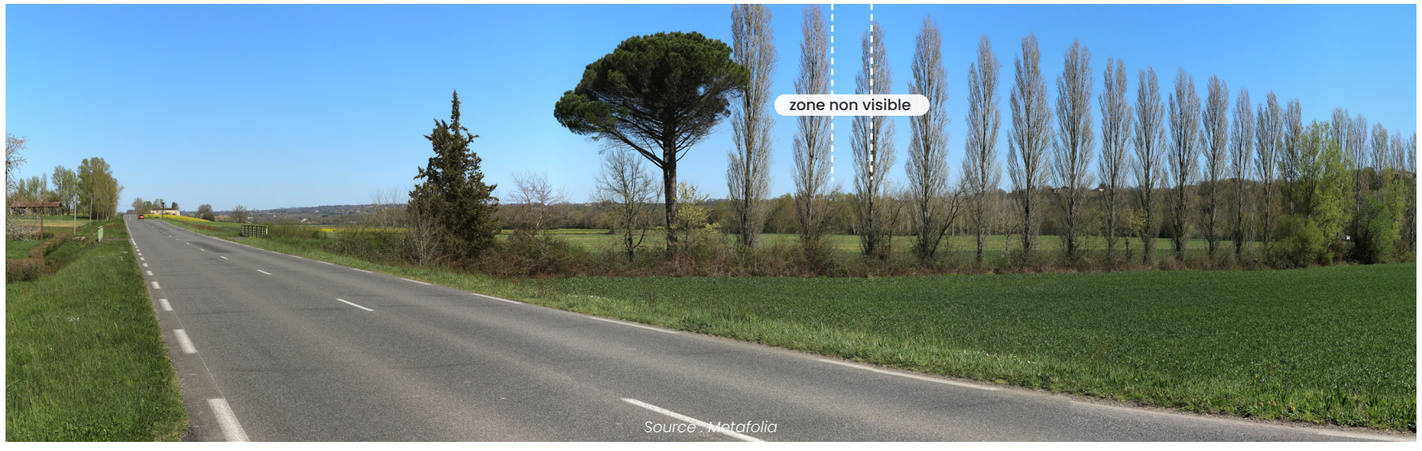


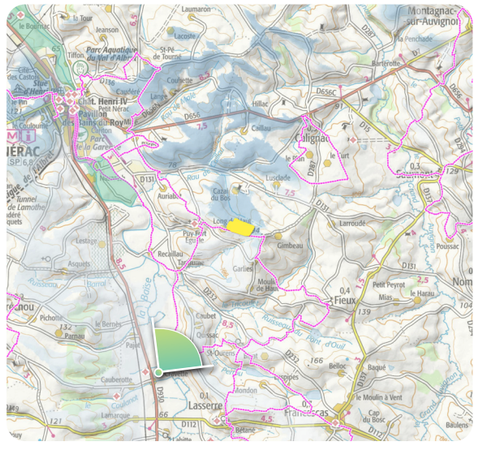
Point de vue n°11 : Depuis la D930, à proximité du Château de la Pommarede (MH), à 4,09 km de la ZIP

Plus au sud, le long de la D930 et depuis l'entrée du chemin du Château de la Pomarède, le point de vue donne vue sur la plaine alluviale de la Baïse. Les peupliers au premier plan ferment rapidement une partie de l'horizon.

En arrière-plan, les coteaux boisés jouent également un rôle dans la fermeture de l'horizon. La ZIP n'est pas visible depuis ce point.

Sensibilité : Nulle





- **Depuis la partie sud et sud-est du territoire d'étude, sur les collines**

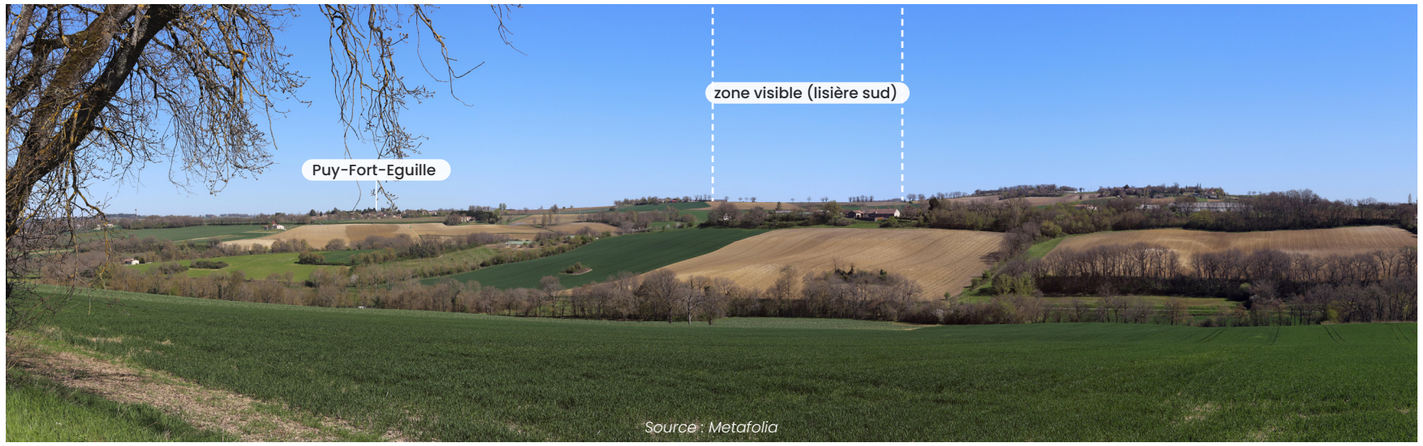
Les collines qui marquent le sud et l'est du territoire d'étude offrent souvent des vues dégagées et permettent de voir les versants des collines voisines ou même par moment des horizons plus lointains allant jusqu'aux Pyrénées. Les relations visuelles avec la ZIP sont très limitées au regard du positionnement topographique de cette dernière. Seule la lisière sud de la ZIP est visible par l'intermédiaire de la ligne de crête de la colline.

Point de vue n°12 : Sur le plateau, à proximité du lieu-dit Belletuile, à 2,38 km de la ZIP

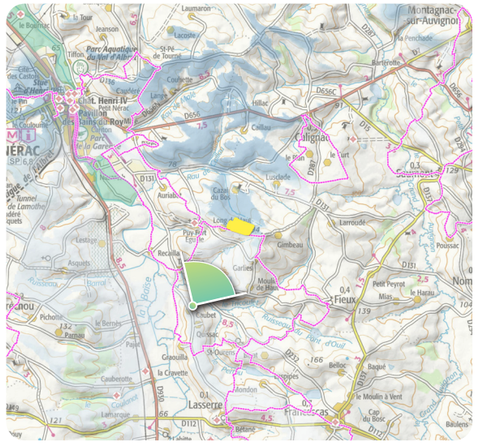
Sur les hauteurs des premiers coteaux à l'est de la Baïse, la vue s'ouvre sur une colline voisine ou s'inscrit notamment Puy Fort Eguille.

La lisière sud de la ZIP est visible par l'intermédiaire de la ligne de crête et des arbres isolés la ponctuant. La ZIP est donc très peu visible depuis ce point et de manière générale depuis tous les lieux de vie et de circulation situés au sud de la ZIP.

Sensibilité : Faible



Source : Metafolia



Point de vue n°13 : Depuis les habitations de Fieux, à 2,40 km de la ZIP

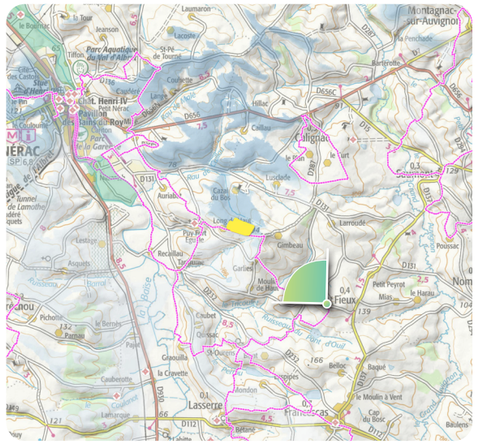
Le bourg de Fieux, qui accueille un sentier de randonnée balisé, se situe sur les hauteurs d'une colline. Il n'entretient, d'un point de vue topographique, aucune relation visuelle avec la ZIP. Des reliefs situés entre, participent à occulter toute visibilité en direction de la ZIP.

Par ailleurs, la trame arborée ornementale joue également un rôle dans les perceptions et oriente plutôt le regard vers le nord ou le sud.

Sensibilité : Nulle



Source : Metafolia

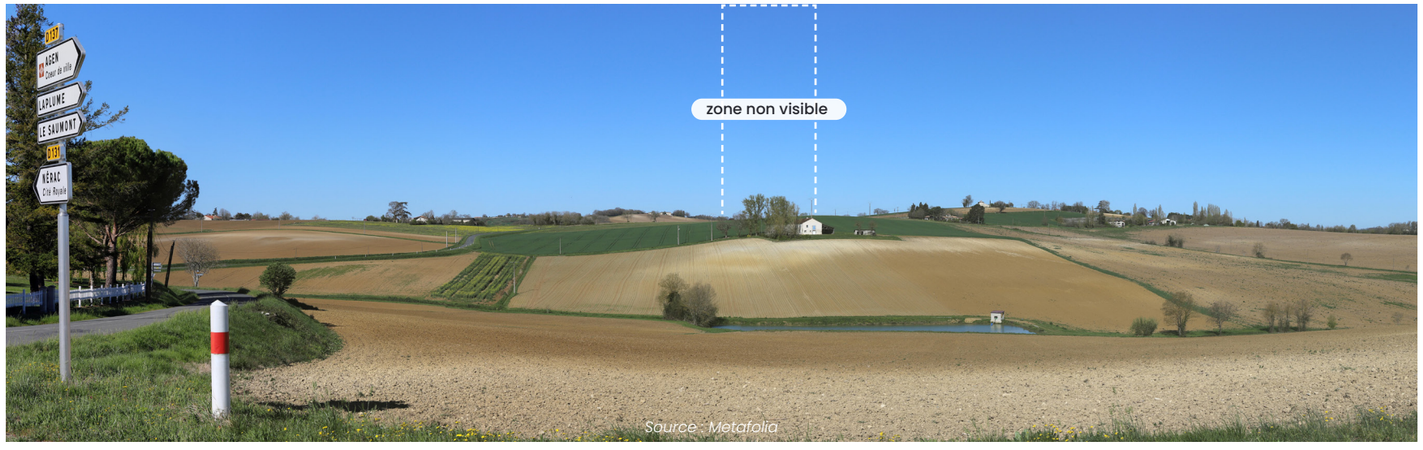


Point de vue n°14 : Depuis le croisement entre la D137 et la D131, à 3,41 km de la ZIP

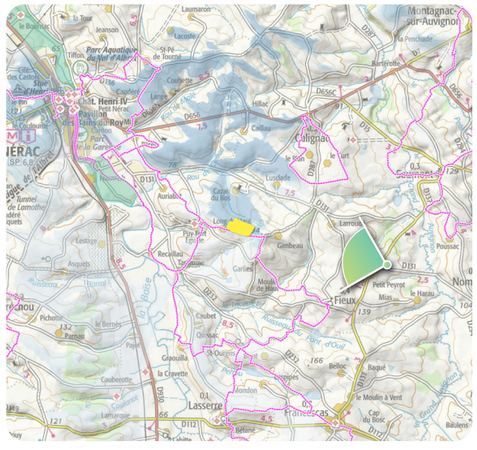
De la même manière qu'à Fieux, il n'y pas de relation visuelle possible avec la ZIP depuis ces axes de communication.

Les reliefs à proximité participent effectivement à occulter toute perception en direction de la ZIP.

Sensibilité : Nulle



Source : Metafolia



- **Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée**

Le tableau ci-contre reprends les enjeux soulevés dans le portrait de paysage et détermine un niveau de sensibilité pouvant aller de Faible à Très forte.

L'analyse de visibilité a démontré qu'à cette échelle d'analyse, les sensibilités sont de nulles à fortes. Les enjeux situés en fond de vallée sont naturellement déconnectés des plateaux et donc de la ZIP. De plus, la moitié sud du territoire d'étude entretient naturellement des sensibilités faibles voire nulles avec la ZIP au regard de son positionnement topographique opposé.

Les sensibilités les plus importantes sont situées essentiellement au nord, depuis la D656, depuis les lieux de vie et les sentiers de randonnée perchés sur les hauteurs.

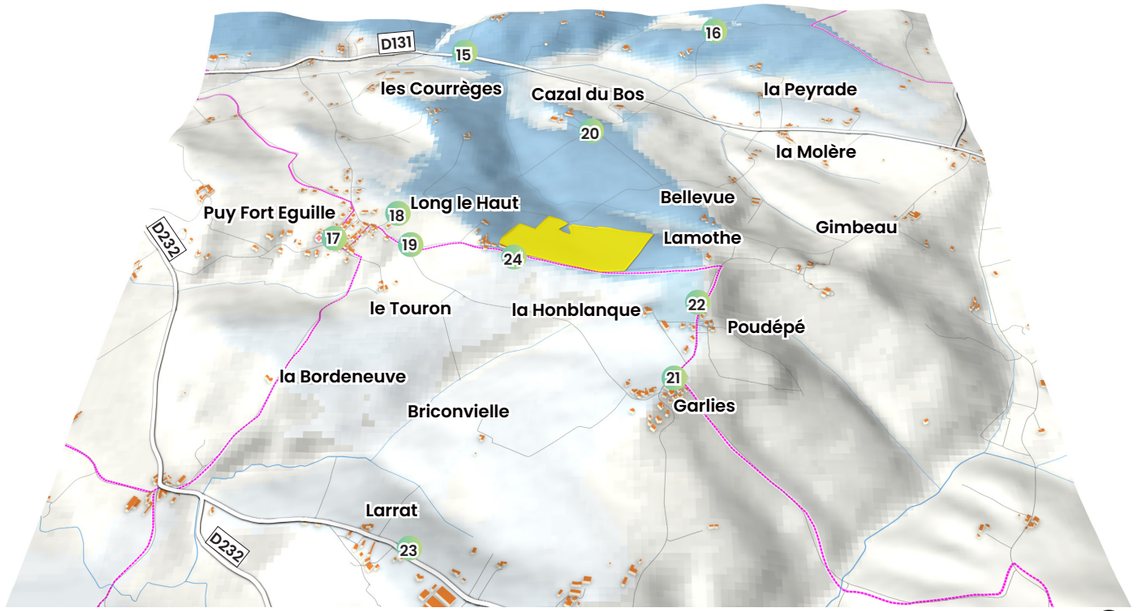
Aussi, quand les relations visuelles avec la ZIP sont topographiquement possibles, les boisements qui jouxtent cette dernière au nord permettent de limiter la pleine visibilité de cette dernière.

	Thématique	Dénomination	Caractéristique	Niveau d'enjeu	Sensibilité
Aire d'étude éloignée	Habitat et lieux de vie	Ville de Nérac	Principale ville du territoire étudié	Fort	Nulle
		Coteaux habités de Nérac	Habitat périphérique de Nérac, situé sur en hauteur sur les coteaux de la Baïse	Modéré	Faible
		Montagnac-sur-Auvignon	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Faible
		Calignac	Village sur un replat de colline	Modéré	Modérée
		Saumont	Village sur un replat de colline	Modéré	Nulle
		Fransescas	Village sur un replat de colline	Modéré	Nulle
		Fieux	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Nulle
		Les lieux de vie sur les hauteurs au nord de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Faible
		Les lieux de vie sur les hauteurs au sud de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Faible
		Les lieux de vie dans les vallées/vallons	Habitat diffus et isolés	Faible	Nulle
	Réseau viaire	Route départementale D930	Route départementale majeure	Fort	Nulle
		Route départementale D656	Route départementale majeure	Fort	Modérée
		Route départementale D112	Route départementale d'intérêt secondaire	Modéré	Nulle
		Route départementale D137	Route départementale d'intérêt secondaire	Modéré	Nulle
		Route départementale D232	Route départementale d'intérêt tertiaire	Modéré	Nulle
		Les routes communales sur les crêtes	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible	Modérée
		Les routes communales dans les vallées/vallons	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible	Nulle
	Patrimoine	L'ensemble des édifices patrimoniaux protégés de Nérac	Monuments historiques inscrits, classés, site patrimonial remarquable	Fort	Nulle
		Le Val de la Baïse, le Parc de la Garenne et le Jardin du Roy	Sites inscrits et classés dans la vallée de la Baïse autour de Nérac	Fort	Nulle
		Domaine de Lassalle	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
		Château de Pomarède	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
		Château de Lasserre	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
		Château de Lahitte	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
		Maison de la Hire	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
		Villa romaine de Bapteste	Monument historique classé	Modéré	Nulle
		Eglise Notre-Dame	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
	Tourisme	La ville de Nérac et son belvédère	Centre historique et belvédère aménagé	Fort	Nulle
		Le village perché de Montagnac-sur-Auvignon	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Faible
		Les sentiers de randonnée sur les collines	Sentiers de Petite Randonnée balisés par la CC de l'Aubret	Modéré	Faible

II. Sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

A cette échelle, 9 points de vue (Cf carte ci-contre) ont été choisis pour illustrer les perceptions du paysage et évaluer les sensibilités potentielles de la ZIP vis-à-vis de chaque point de vue.

Le bassin de visibilité potentielle représenté par l'aplat bleu illustre les vues potentielles depuis les lieux de vie à proximité, notamment ceux au nord. La D131 est également éclairée par le bassin de visibilité, ainsi que l'habitat au sud tel que Garlies, Poudépé, Larrat. Les boisements qui bordent la lisière ouest et nord de la ZIP jouent donc un rôle dans la visibilité ou non de cette dernière. D'autres points n'étant pas éclairés sont quand même illustrés dans cette partie pour offrir une vision complète des ambiances paysagères perçues dans le territoire.



- **Depuis la route départementale D232**

Cette route départementale se situe au sud-ouest du territoire d'étude et s'inscrit en léger contre-bas des collines. Elle permet de relier le réseau routier communal à la D930 et Nérac au nord. Sa position ne lui permet pas de voir la ZIP.

- **Depuis la route départementale D131 et ses hauteurs habitées**

La route départementale D131 est également un axe secondaire permettant de desservir l'habitat isolé sur les collines. Elle longe un cours d'eau et bénéficie de vues globalement cadrées par la ripisylve au sud et par le relief au nord. Ces reliefs sont ponctués de nombreuses habitations isolées qui par leur position surélevée, peuvent avoir des relations visuelles avec la ZIP.

Point de vue n°15 : Depuis la D131, à 1,38 km de la ZIP

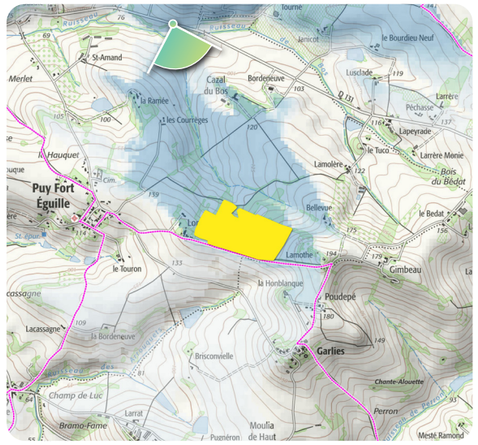
Le long de la route départementale D131 au fond d'un vallon, la vue se limite rapidement à une dense trame arborée longeant un cours d'eau.

La vue se cadre donc de manière rectiligne le long de la route qui bordé par ce cours d'eau. La ZIP n'est donc pas visible depuis ce point.

Sensibilité : Nulle



Source : Metafolia



Point de vue n°16 : Depuis les hauteurs résidentielles et agricoles, à 1,53 km de la ZIP

Plus au Nord, sur les hauteurs de la D131, là ou s'implante les cultures et l'habitat isolé, la vue s'ouvre sur la colline voisine au sud, qui accueille notamment les parcelles de la ZIP.

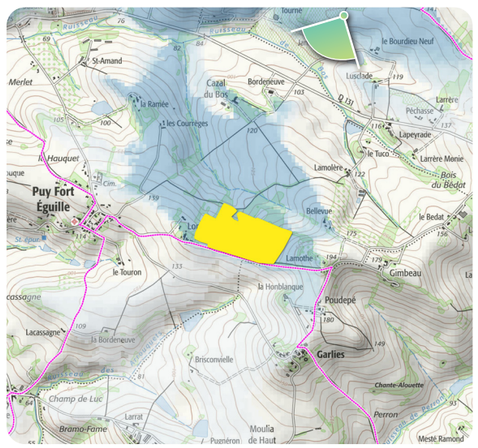
Cette vue est plutôt représentative des perceptions depuis l'habitat isolés sur les hauteurs au nord de la ZIP.

Seule la partie haute de la ZIP est visible, la partie basse étant masquée par la trame arborée et les reliefs d'une colline située en amont.

Sensibilité : Modéré



Source : Metafolia



- **Depuis Puy Fort l'Eguille et ses abords**

Le bourg de Puy Fort Eguille constitue le lieu de vie majeur à cette échelle d'étude. Il comprend un monument historique en son cœur et se positionne sur les hauteurs d'une colline en s'orientant globalement vers le sud. Le relief qui sépare ce bourg de la ZIP ne permet aucune relation visuelle entre Puy Fort Eguille et la ZIP.

Point de vue n°17 : Depuis le monument historique de Puy Fort Eguille, à 809 m de la ZIP

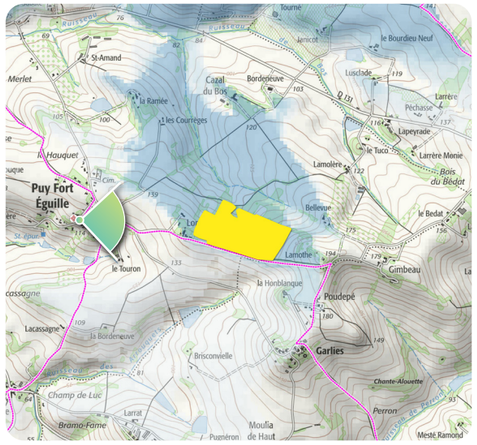
Au niveau du parvis de l'ancienne église templière de Puy Fort Eguille, la vue se limite rapidement au bâti environnant et à la trame arborée qui agrémente le cœur du village.

La ZIP n'est pas visible depuis le monument historique et depuis le centre du bourg de Puy Fort Eguille.

Sensibilité : Nulle



Source : Metafolia



Point de vue n°18 : Depuis la sortie nord de Puy Fort Eguille, à 546 m de la ZIP

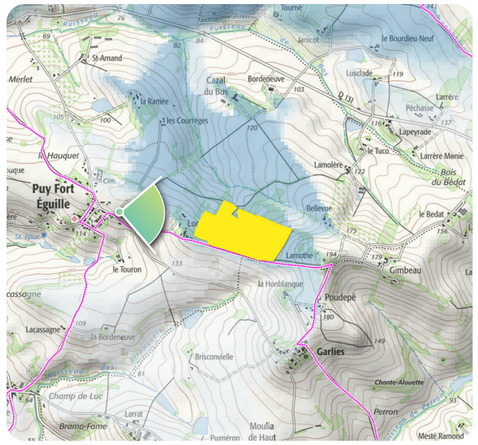
A la sortie nord du bourg de Puy Fort Eguille, la trame arborée et bâtie se dégage à la faveur d'un parcellaire agricole ouvert.

La colline accueillant le lieu-dit Long le Haut (lieu du siège d'exploitation du projet) occulte toute perception en direction de la ZIP. Les arbres de la propriété de Long le Haut coiffent cette butte et renforce cet effet de masque.

Sensibilité : Nulle



Source : Metafolia

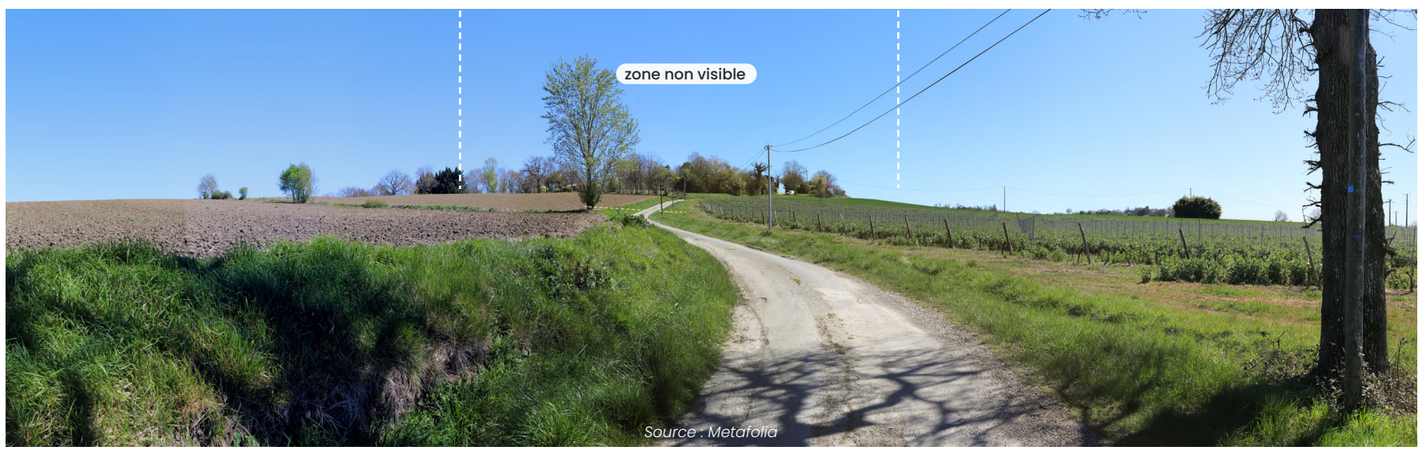


Point de vue n°19 : Depuis l'entrée du chemin d'accès au lieu-dit Long le Haut, à 400 m de la ZIP

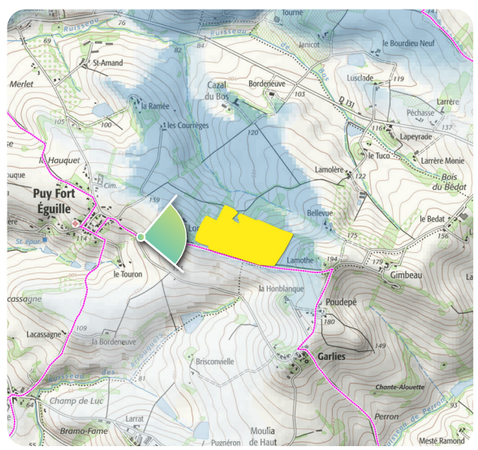
Au sud-ouest du lieu-dit Long le Haut, le chemin d'accès qui accueille également un sentier de randonnée balisé se situe en contre-bas de la colline.

En raison de sa position, ce point de vue n'a aucune visibilité vers la ZIP.

Sensibilité : Nulle



Source : Metafolia



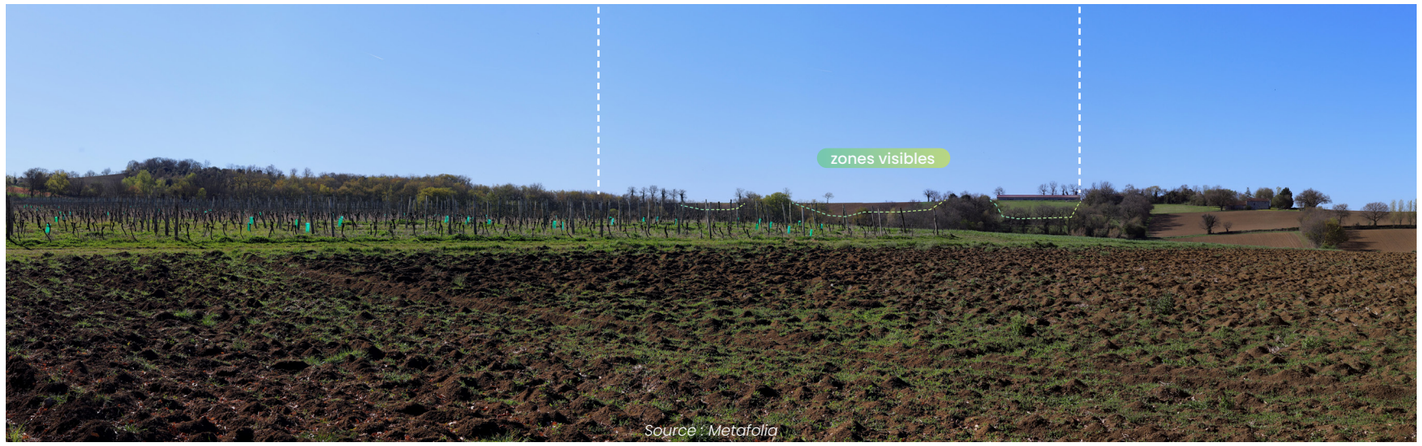
- **Depuis l'habitat proche de la ZIP**

Les habitations à la proximité est et nord de la ZIP peuvent entretenir des relations visuelles avec cette dernière. Malgré une proximité certaine de ces lieux de vie, le relief et la végétation participent à masquer partiellement la ZIP limitant ainsi sa prégnance dans le paysage. Les cultures autour des habitations et le long des routes jouent également un rôle dans le jeu de perception au gré des saisons.

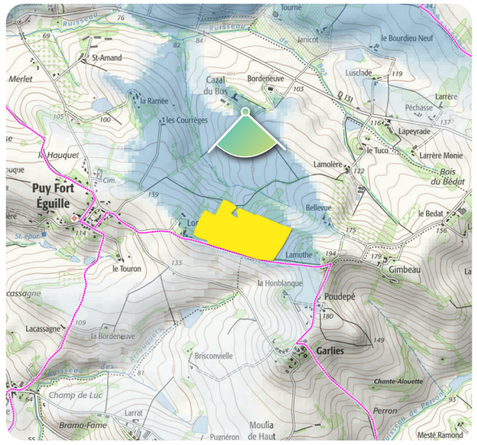
Point de vue n°20 : Depuis l'entrée du lieu-dit Cazal du Bos, à 600 m de la ZIP

La vue depuis le lieu-dit Cazal-du-Bos est représentative des autres lieux-dits situés à proximité, au nord de la ZIP.

Les replats qui bordent l'habitation associés au la végétation arborée plus loin, participent à masquer en partie la zone basse de la ZIP. La ligne de crête reste toutefois bien visible.



Source : Metafolia

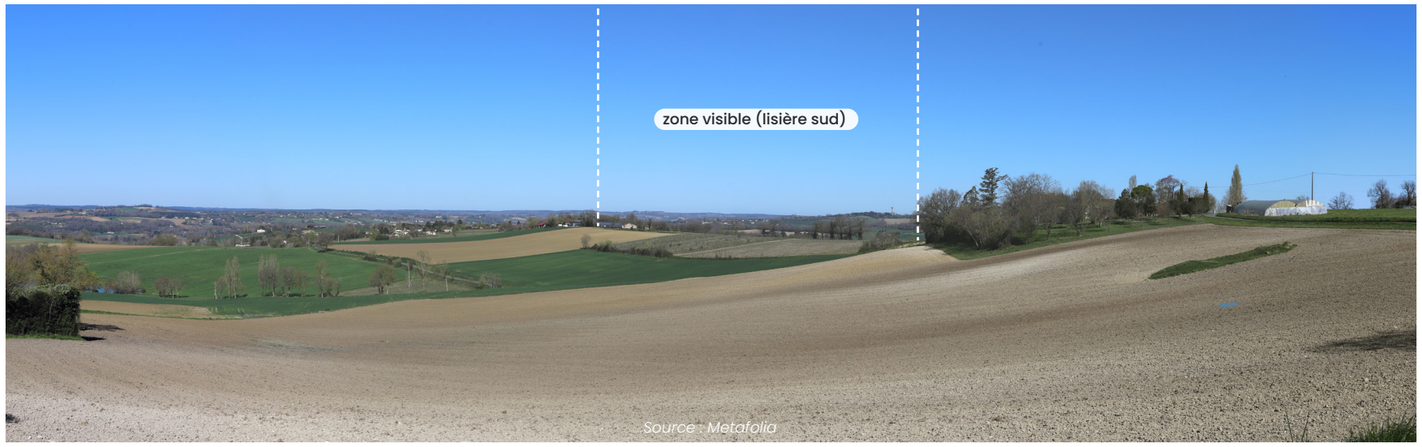


Sensibilité : Modéré

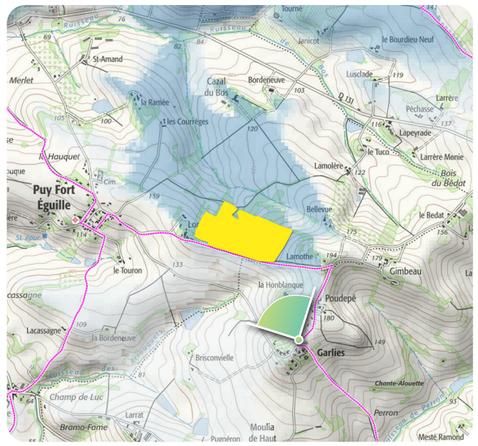
Point de vue n°21 : Depuis la sortie nord du hameau de Garlies, 595 m de la ZIP

Au niveau de la sortie nord du hameau de Garlies, la vue s'ouvre à la faveur d'une dépression topographique qui donne directement vers le lieu-dit Long le Haut, là où se situe la ZIP.

Seule la ligne de crête de la ZIP est visible depuis ce point.



Source : Metafolia



Sensibilité : Faible

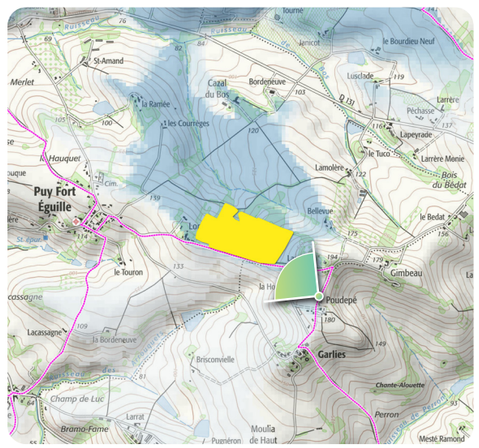
Point de vue n°22 : Depuis le lieu-dit Poudépé, à proximité de la Honblanque, à 395 m de la ZIP

Le lieu-dit Poudépé se situe au nord de Garlies et profite lui aussi d'une vue dégagée en raison de sa position surélevée par rapport au lieu-dit Long le Haut.

La ligne de crête est ici encore bien visible. Une partie des pentes le sont également mais en faible partie car masquées par certains arbres isolés.



Source : Metafolia



Sensibilité : Modéré

- **Depuis les lieux de vie au sud**

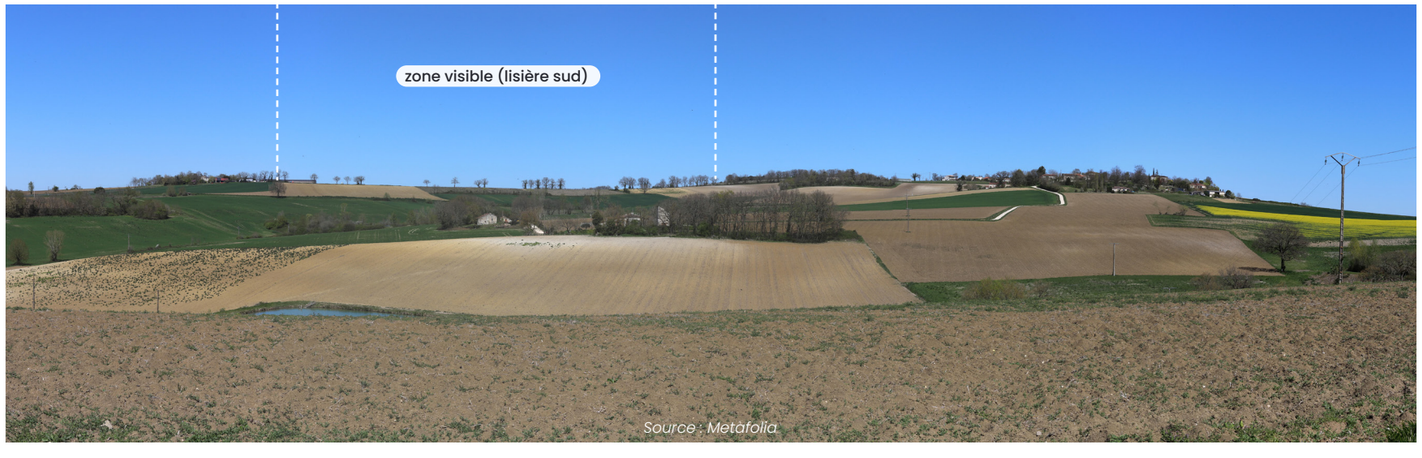
Comme à une échelle plus éloignée, les composantes situées au sud ne possèdent potentiellement que des vues sur la ligne de crête de la ZIP.

Point de vue n°23 : Depuis le lieu-dit Lattar, à 1,35 km de la ZIP

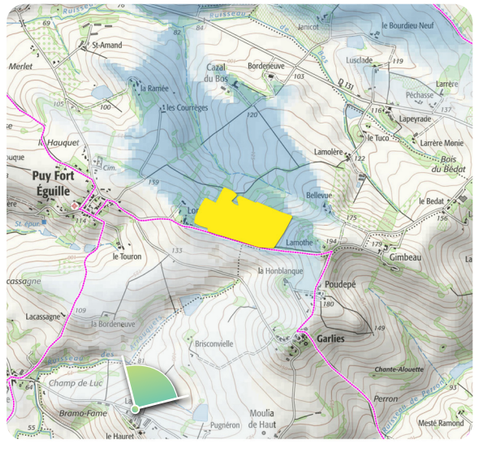
Représentatif des lieux de vie situés au sud, ce point de vue s'ouvre en direction de Puy Fort Eguille et Garlies.

Entre les deux bourgs se situe la ZIP qui est visible seulement par l'intermédiaire de sa ligne de crête.

Sensibilité : Faible



Source : Metafolia



- **Depuis le sentier de randonnée PR**

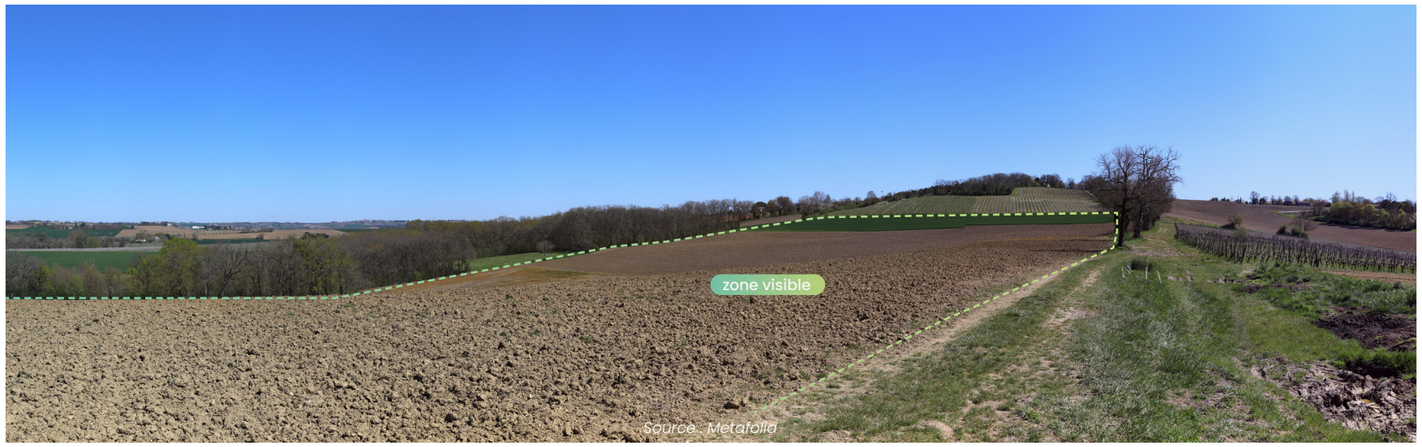
Le sentier de randonnée traverse les collines à l'est de la vallée de la Baïse et passe par Puy Fort Eguille et Garlies. Entre ces deux bourgs, ce dernier circule le long de la lisière sud de la ZIP et bénéficie de vues très rapprochées sur les parcelles agricole qui composent la ZIP.

Point de vue n°24 : Depuis le sentier de randonnée longeant le sud de la ZIP

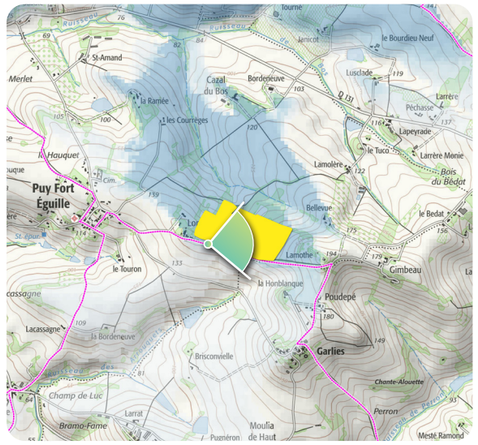
Le sentier de randonnée balisé longe un chemin agricole situé sur une ligne de crête. Sa position en promontoire lui offre des perceptions panoramiques vers le nord et le sud.

Vers le nord au premier plan, les parcelles qui composent la ZIP sont pleinement visibles tout le long de ce sentier.

Sensibilité : Forte



Source : Metafolia



- **Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée**

Le tableau ci-contre reprends les enjeux soulevés dans le portrait de paysage et détermine un niveau de sensibilité pouvant aller de Faible à Très forte.

Les sensibilités sont plutôt binairement reparties selon une logique nord/sud. La position de la ZIP sur des pentes orientées vers le nord favorise largement les relations visuelles depuis la partie nord du territoire étudié.

A l'inverse, la partie sud est exempte de sensibilité, mis à part quelques visibilités sur la lisière sud de la ZIP qui est une ligne de crête.

	Thématique	Dénomination	Caractéristique	Niveau d'enjeu	Sensibilité
Aire d'étude rapprochée	**Habitat et lieux de vie**	Bourg de Puy Fort Eguille	Bourg perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Nulle
		Hameau de Garlies et Poudépé	Hameau perché	Faible	Modérée
		Les lieux de vie au nord de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Modérée
		Les lieux de vie au sud de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Faible
		Le lieu-dit Long le Haut	Habitat isolé jouxtant la ZIP	Faible	Modérée
	Réseau viaire	Route départementale D131	Route départementale d'intérêt tertiaire	Modéré	Nulle
		Les routes communales au nord de la ZIP	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible	Modérée
		Les routes communales au sud de la ZIP	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible	Faible
	Patrimoine	Ancien établissement templier de Puy Fort Eguille	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
	Tourisme	Les sentiers de randonnée sur les collines	Sentiers de Petite Randonnée balisés par la CC de l'Aubret	Modéré	Forte

III. Sensibilités de la zone d'implantation de projet

Cette partie vise a évaluer les sensibilités de chaque composante paysagère de la ZIP au regard de sa valeur intrinsèque, de son lien avec l'unité paysagère et de son intérêt pour l'intégration paysagère d'un potentiel projet agrivoltaïque.

Les parcelles agricoles
Le parcellaire agricole est ici diversifié à l'image du territoire étudié. Les champs sont organisés en long, dans le sens de la pente.
La conservation du parcellaire agricole est essentielle pour garder des espaces ouverts dans le paysage, qui sont la matrice du paysage des Terres Gasconnes.

Sensibilité : Modéré

Les lisières arborées
Les lisières arborées, composées de petits boisements et de haies bocagères participent à cloisonner le parcellaire agricole et diversifier les formes végétales. Elles sont ainsi une composante caractéristique du patchwork paysager que sont les Terres Gasconnes. Elles permettent également de limiter en partie les vues sur la ZIP qui sont situées sur la moitié nord du territoire. Leur conservation et la préservation de leur qualité est essentielle pour une potentielle bonne intégration paysagère d'un projet agrivoltaïque.



Sensibilité : Forte

La ligne de crête
La ligne de crête d'une colline molassique constitue la limite sud de la ZIP. Cette lisière est ponctuée de quelques arbres isolés. L'alternance de sommets dégagés et de sommet boisés participe également à la qualité des paysages des Terres Gasconnes.
La préservation de la qualité de cette ligne de crête est essentielle pour une potentielle bonne intégration paysagère d'un projet agrivoltaïque.



Sensibilité : Forte

Vue aérienne de la ZIP
Source : METAFOLIA



Vue prise au nord-ouest de la ZIP

C. Synthèse des enjeux et sensibilités du diagnostic paysager

Le territoire étudié s'inscrit au cœur des Terres Gasconnes, unité paysagère du sud du Lot-et-Garonne, caractérisée par un relief de collines molassiques et de vallons arborés, où l'agriculture intensive compose une trame parcellaire diversifiée. Le paysage, à la fois ouvert et structuré par les haies, les ripisylves et les boisements, porte une forte identité rurale gasconne. Le tissu bâti alterne entre villages perchés, bourgs en vallée (comme Nérac) et habitat diffus. Le patrimoine, riche et concentré notamment à Nérac, comprend des monuments protégés (ancien château, pavillon Henri IV, ruines romaines) et des sites classés ou inscrits (Parc de la Garenne, Val de la Baïse). L'attractivité touristique est portée par ces éléments ainsi que par les nombreux sentiers de randonnée, dont un longe la bordure sud de la ZIP.

- **Enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée**

À cette échelle, le territoire présente des sensibilités visuelles très différenciées selon la topographie. Les vallées encaissées, comme celle de la Baïse, cloisonnent les vues : la ville de Nérac, bien que d'enjeu patrimonial fort, est déconnectée visuellement de la ZIP. La moitié sud de l'aire d'étude, en raison de son orientation et du relief, entretient des sensibilités nulles à faibles. À l'inverse, les hauteurs au nord et nord-est, notamment autour de Calignac et sur la D656, offrent des vues dégagées vers les pentes nord de la ZIP, conférant à ces secteurs une sensibilité modérée à forte. Les villages perchés comme Montagnac ou certains points de sentier de randonnée bénéficient aussi de panoramas lointains, même si la distance réduit la visibilité de la ZIP.

- **Enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée**

Le périmètre rapproché révèle une répartition plus nette des sensibilités selon une logique nord/sud. Au nord et à l'est de la ZIP, les lieux de vie isolés (Poudépé, Cazal-du-Bos) et les routes communales présentent une visibilité directe, bien que souvent partiellement masquée par la trame arborée, conférant à ces secteurs une sensibilité forte. Le hameau de Garlies, au sud-est, ne perçoit que la ligne de crête de la ZIP, ce qui en limite la sensibilité (faible à modérée). Le sentier de randonnée longeant la ligne de crête sud de la ZIP constitue un point névralgique en termes de perception : il offre des vues rapprochées sur les parcelles agricoles concernées par la ZIP, impliquant une sensibilité visuelle très forte.

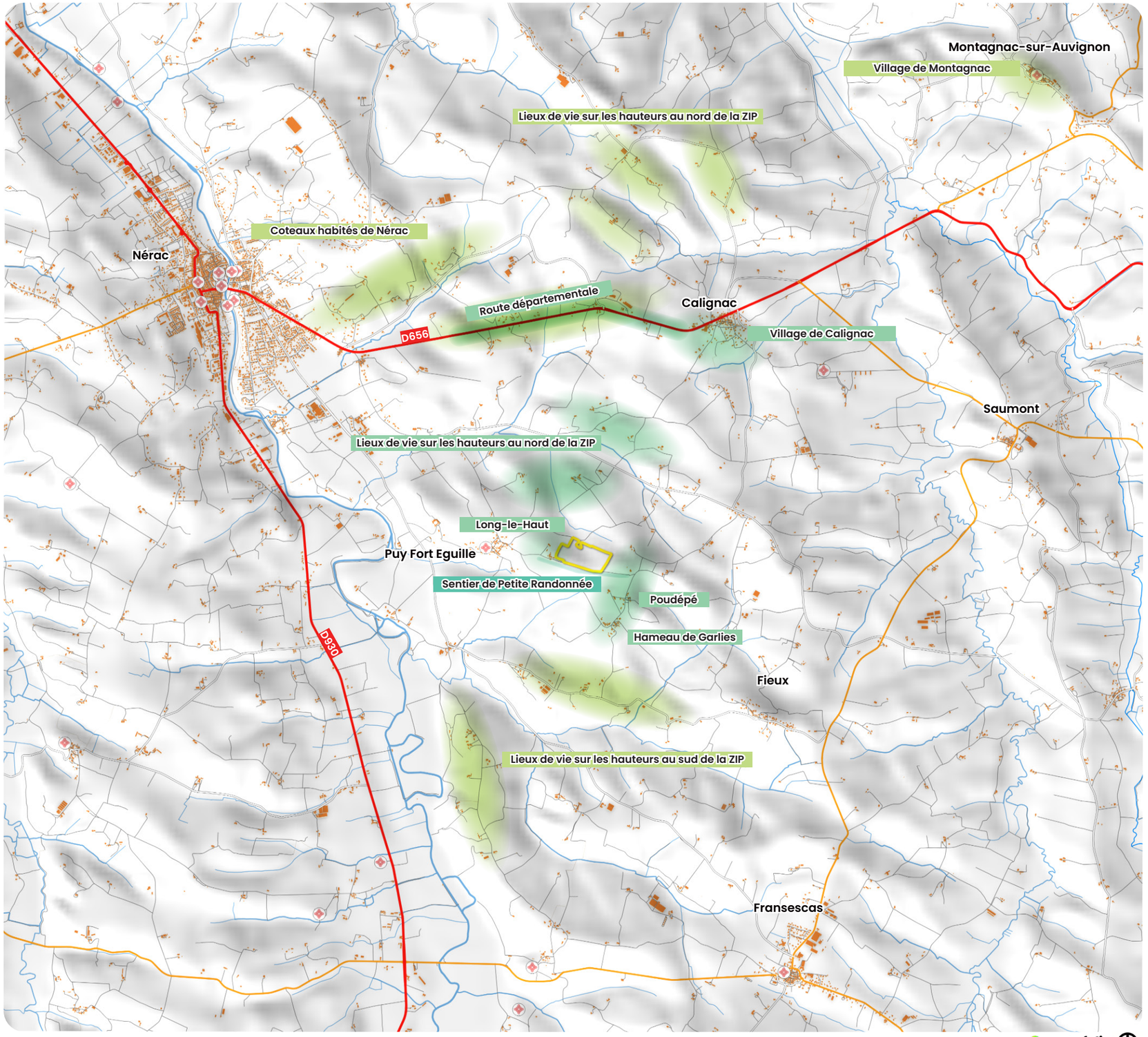
- **Enjeux et sensibilités de la ZIP**

La ZIP est localisée sur un versant nord de colline, bordée au sud par une ligne de crête boisée et au nord par des lisières bocagères. Elle s'inscrit sur un parcellaire agricole céréalier structuré dans le sens de la pente. Ces composantes que sont la ligne de crête, les haies, les bosquets et le parcellaire agricole, jouent un double rôle : elles sont à la fois emblématiques du paysage gascon et vectrices de qualité visuelle, tout en servant de filtres naturels aux perceptions. La ligne de crête et les lisières arborées sont donc les éléments les plus sensibles à cette échelle et devront être particulièrement considérées pour assurer une intégration paysagère cohérente d'un projet agrivoltaïque.

	Thématique	Dénomination	Caractéristique	Niveau d'enjeu	Sensibilité
Aire d'étude éloignée	Habitat et lieux de vie	Ville de Nérac	Principale ville du territoire étudié	Fort	Nulle
		Coteaux habités de Nérac	Habitat périphérique de Nérac, situé sur en hauteur sur les coteaux de la Baïse	Modéré	Faible
		Montagnac-sur-Auvignon	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Faible
		Calignac	Village sur un replat de colline	Modéré	Modérée
		Saumont	Village sur un replat de colline	Modéré	Nulle
		Fransescas	Village sur un replat de colline	Modéré	Nulle
		Fieux	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Nulle
		Les lieux de vie sur les hauteurs au nord de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Faible
		Les lieux de vie sur les hauteurs au sud de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Faible
		Les lieux de vie dans les vallées/vallons	Habitat diffus et isolés	Faible	Nulle
	Réseau viaire	Route départementale D930	Route départementale majeure	Fort	Nulle
		Route départementale D656	Route départementale majeure	Fort	Modérée
		Route départementale D112	Route départementale d'intérêt secondaire	Modéré	Nulle
		Route départementale D137	Route départementale d'intérêt secondaire	Modéré	Nulle
		Route départementale D232	Route départementale d'intérêt tertiaire	Modéré	Nulle
		Les routes communales sur les crêtes	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible	Modérée
		Les routes communales dans les vallées/vallons	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Fort	Nulle
	Patrimoine	L'ensemble des édifices patrimoniaux protégés de Nérac	Monuments historiques inscrits, classés, site patrimonial remarquable	Fort	Nulle
		Le Val de la Baïse, le Parc de la Garenne et le Jardin du Roy	Sites inscrits et classés dans la vallée de la Baïse autour de Nérac	Modéré	Nulle
		Domaine de Lassalle	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
		Château de Pomarède	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
		Château de Lasserre	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
		Château de Lahitte	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
		Maison de la Hire	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
		Villa romaine de Bapteste	Monument historique classé	Modéré	Nulle
		Eglise Notre-Dame	Monument historique inscrit	Fort	Nulle
	Tourisme	La ville de Nérac et son belvédère	Centre historique et belvédère aménagé	Modéré	Nulle
		Le village perché de Montagnac-sur-Auvignon	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Faible
		Les sentiers de randonnée sur les collines	Sentiers de Petite Randonnée balisés par la CC de l'Aubret	Modéré	Faible
Aire d'étude rapprochée	Habitat et lieux de vie	Bourg de Puy Fort Eguille	Bourg perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Nulle
		Hameau de Garlies et Poudépé	Hameau perché	Faible	Modérée
		Les lieux de vie au nord de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Modérée
		Les lieux de vie au sud de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Faible
		Le lieu-dit Long le Haut	Habitat isolé jouxtant la ZIP	Faible	Modérée
	Réseau viaire	Route départementale D131	Route départementale d'intérêt tertiaire	Modéré	Nulle
		Les routes communales au nord de la ZIP	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible	Modérée
		Les routes communales au sud de la ZIP	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible	Faible
	Patrimoine	Ancien établissement templier de Puy Fort Eguille	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle
	Tourisme	Les sentiers de randonnée sur les collines	Sentiers de Petite Randonnée balisés par la CC de l'Aubret	Modéré	Forte
ZIP	Eléments paysagers	Parcelles agricoles	Parcellaire agricole cultivé selon un sens nord-sud	Modéré	Modérée
		Lisières boisées	Nord de la ZIP bordé par des boisements	Fort	Forte
		Ligne de crête	Sud de la ZIP délimité par une crête	Fort	Forte

Les sensibilités paysagères sont localisées sur une carte en page suivante.

Localisation des sensibilités paysagères
Source : METAFOLIA



D. Recommandations paysagères



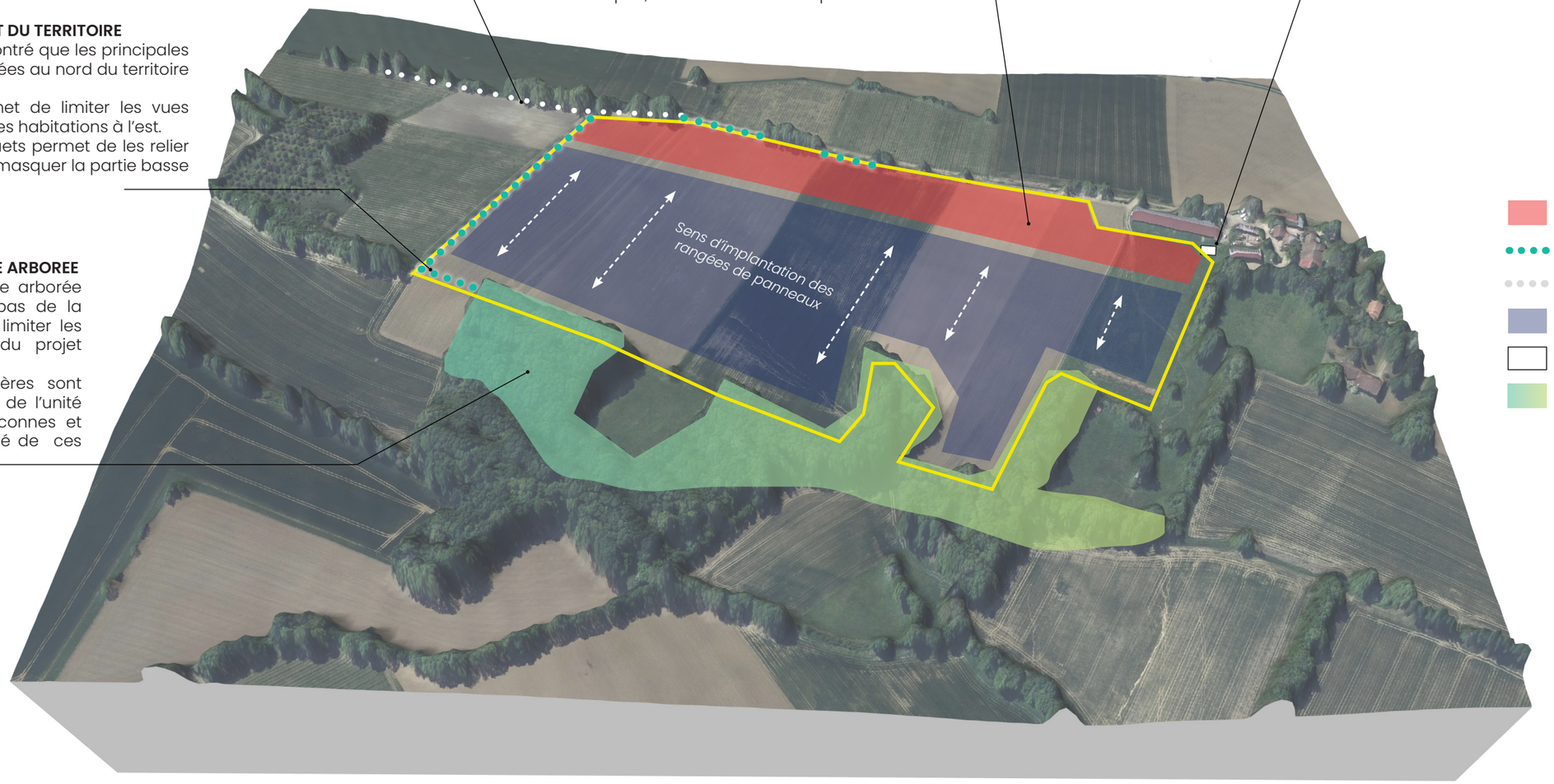
REGENERATION NATURELLE DES ABORDS DU CHEMINS
Sur ce tronçon de chemin agricole (sentier de randonnée balisé), la dynamique d'enfrichement est forte au regard du nombre d'arbustes pionniers qui bordent ce chemin.
L'objectif serait ainsi d'accompagner la densification de ces bordures, en sélectionnant les espèces à conserver, pour limiter les perceptions vers le projet agrivoltaïque.

VUES DEPUIS LE NORD DU TERRITOIRE
L'analyse de visibilité a démontré que les principales vues sur la ZIP se concentraient essentiellement sur sa partie sud, sur les hauteurs
Un évitement géographique à ce niveau permettrait de rendre le projet moins visible à une échelle éloignée mais également de limiter les vues directes et immédiates depuis le sentier pédestre balisé qui longe la ligne de crête. Les 20 premiers mètres bordant le chemin sont situés sur un replat, leur évitement serait préférable.

POSITIONNEMNENT DES EQUIPEMENTS ANNEXES
En recul derrière le bâtiment accueillant les volailles, le poste de livraison placé au même niveau que les bâtiments agricoles permet de regrouper les composantes bâties pour une meilleure intégration d'ensemble du projet agrivoltaïque.

VUES DEPUIS LE NORD ET L'EST DU TERRITOIRE
L'analyse de visibilité a démontré que les principales vues sur la ZIP était concentrées au nord du territoire et l'est à proximité.
La haie en lisière est permet de limiter les vues directes potentielles depuis les habitations à l'est.
La haie entre les deux bosquets permet de les relier et créer une continuité pour masquer la partie basse de la ZIP.

CONSERVATION DE LA TRAME ARBOREE
La préservation de la trame arborée située au nord et contre-bas de la ZIP est fondamentale pour limiter les perceptions en direction du projet agrivoltaïque.
Ces composantes paysagères sont également caractéristiques de l'unité paysagère des Terres Gasconnes et participent donc à la qualité de ces paysages.



Projet agrivoltaïque et paysager

A. Description du projet

I. Le projet agrivoltaïque

Le projet de parc agrivoltaïque s'étend sur environ 285m de large jusqu'à 220m de long, soit environ 5,1 hectares de surface occupée par les panneaux (comprenant les inter-rangées) sur une parcelle clôturée de 8,71 hectares. Les structures agrivoltaïques s'élèvent à 5 mètres de hauteur et sont globalement orientées selon un axe nord/sud, et plus spécifiquement le sens de la pente de la parcelle. Elles suivent la course du soleil et s'ajuste en fonction des besoins agricoles et des conditions météorologiques. Les rangées de panneaux sont espacées de 14 mètres (inter-pieux) les unes des autres, permettant ainsi le passage des engins agricoles.

Une clôture en piquet bois de 2m avec un grillage souple à maille large délimite le projet agrivoltaïque et borde l'extérieur d'une piste (grave concassée) de 5m de large qui entoure la parcelle. Les postes techniques, la citerne souple et le portail donnant accès à la parcelle sont tous situés sur un replat au sud-ouest du site, le long du chemin déjà établi et servant de sentier local de randonnée.

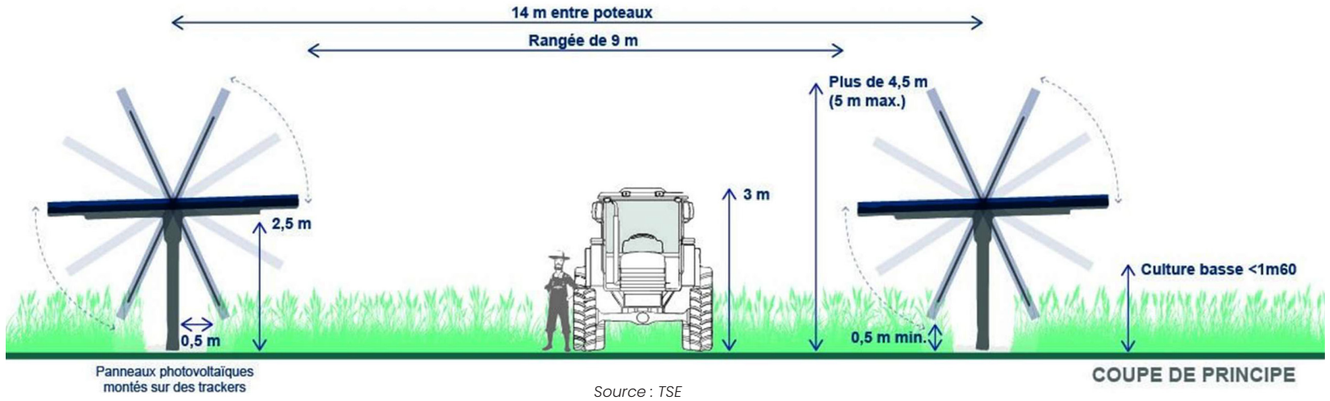
Les informations techniques plus détaillées sont précisées et localisées sur le plan masse en page suivante.

Image référence des ombrières de culture choisies pour le projet



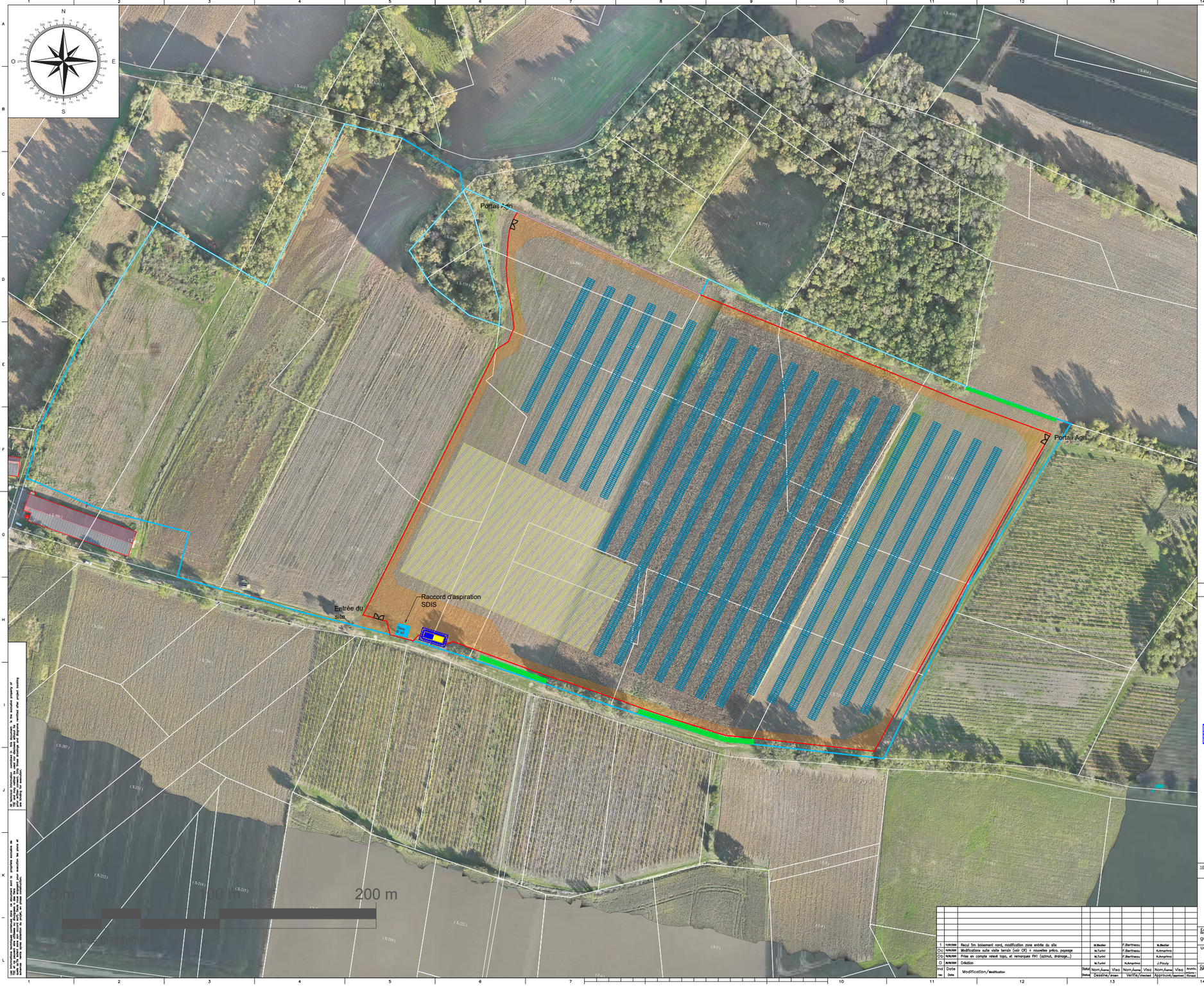
Source : TSE

Coupe de principe des ombrières de culture choisies pour le projet



Source : TSE





Informations techniques:

-Nombre de modules :
6 240
-Modèle module :
645 Wc biface
-Dimensions module (L x l) :
2,382m x 1,134m
-Structure :
Ombrière de culture (tracker, pieux)
-Table :
2V
-Espace inter-pieux :
14 m
-Inclinaison :
+60° / -60°
-Azimut :
27°
-Hmin module :
0,5 m
-Hmax module :
5 m
-Surface projetée :
16 855 m²
-Surface clôturée :
8,71 ha
-Longueur clôturée :
1 230 ml

-Puissance :
4,02 MWc

Parcelle entièrement drainée

Légende:

- Limite zone implantation
- Clôture de la centrale
- Haie à créer
- Piste
- Portail
- Citerne SDIS
- Zone Témoin
- Poste de livraison + Poste de transformation 3m x 12m = 36m²
- Panneaux photovoltaiques

NB : Les limites parcellaires mentionnées sur ce plan n'ont pas fait l'objet de bornage contradictoire et n'ont aucune valeur juridique. Elles ne doivent pas être prises en compte pour une définition des limites de propriété ou de droits réels.

Ind.	Date	Modification / Modification	Réal. Made	Nom/Name	Visa	Nom/Name	Visa	Nom/Name	Visa	Archiv. Filing
1	11/01/2023	Recul 5m bâtiment nord, modification zone entrée du site		M.Becker		F.Berthiau		M.Becker		
Oc	19/01/2023	Modifications suite visite terrain (voir CR) + nouvelles préco. paysage		M.Turtoi		F.Berthiau		N.Amprimo		
Oc	19/01/2023	Prise en compte retrait tops, et remarques PAI (admut, drainage,...)		M.Turtoi		F.Berthiau		N.Amprimo		
O	30/09/2022	Création		M.Turtoi		N.Amprimo		J.Pouly		

PLAN DE MASSE – Centrale photovoltaïque

Nérac 3

Echelle graphique

Unité/département: BLE Opérations

Code postal Zip code: 47600

Nom de la Commune City name: Nérac

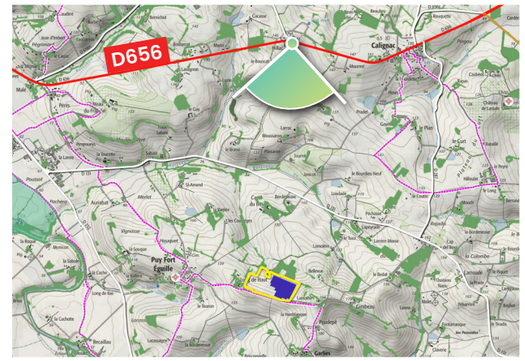
Ind./Ver. V1

Folio/Sheet 001/001

Original AutoCAD format A0

B. Analyse des effets visuels du projet dans le paysage

Afin d'apprécier l'effet visuel du projet dans son environnement, des simulations visuelles réalistes (hors mesures paysagères) sont présentées en suivant et depuis trois points de vue. Le premier est représentatif des perceptions sur les collines au nord, tandis que les deuxième et troisième représentent la perception du projet à une échelle rapprochée depuis des lieux de vie et à l'échelle immédiate le long du sentier de randonnée.



Point de vue n°4 : Depuis la D656, à proximité du lieu-dit Hillac, à 2,76 km de la ZIP

Etat initial



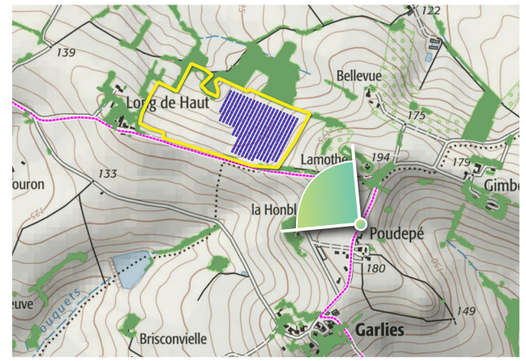
Etat projeté



Commentaire de panorama :
Depuis la route départementale D656 qui relie Calignac et Nérac et qui se situe sur des hauteurs collinaires, la vue s'ouvre en direction du sud et notamment sur le versant agricole accueillant le projet. Ce dernier est peu visible en raison de l'évitement fait sur la partie ouest du site, qui s'avérait être la plus visible. Les structures agrivoltaïques sont tout de même visibles derrière les boisements du vallon en contre-bas mais ne dénaturent pas la qualité du paysage initialement observé. Ce panorama est représentatif de l'ensemble des perceptions situées au nord du territoire d'étude. Il représente effectivement la perception du projet depuis les points haut du territoire, là ou les vues sont possibles. **L'effet visuel du projet agrivoltaïque est donc globalement faible à très faible depuis la partie nord du territoire d'étude.**

Etat projeté - zoom x2





Point de vue n°22 : Depuis le lieu-dit Poudépé, à proximité de la Honblanque, à 395 m de la ZIP

Etat initial



Etat projeté



Commentaire de panorama :
Depuis les habitations à l'est du projet et sur les hauteurs collinaires, la vue s'ouvre sur le Néracais en contre-bas et se limite aux coteaux de la vallée de la Baïse. Dans un plan beaucoup plus proche, le panorama donne sur le projet, situé en léger contre-bas et sur des pentes opposées. L'alignement d'arbre qui longe le sentier de randonnée sur cette ligne de crête permet de largement limiter la vue sur les structures agrivoltaïque. Seule quelques fins de rangées sont visibles depuis ce point. L'évitement de la partie ouest du site est ici aussi justifié et rend le projet plutôt discret dans le paysage proche. Les postes techniques et la citerne souple sont toutefois bien visibles même si les arbres ponctuant le chemin participent à intégrer leurs abords environnants.

Ce panorama est lui aussi représentatif des perceptions depuis l'habitat à proximité et notamment celui situé à l'est du projet agrivoltaïque. **L'effet visuel du projet est caractérisé comme faible depuis les habitations proches et les routes qui les desservent.**

Etat projeté - zoom x2



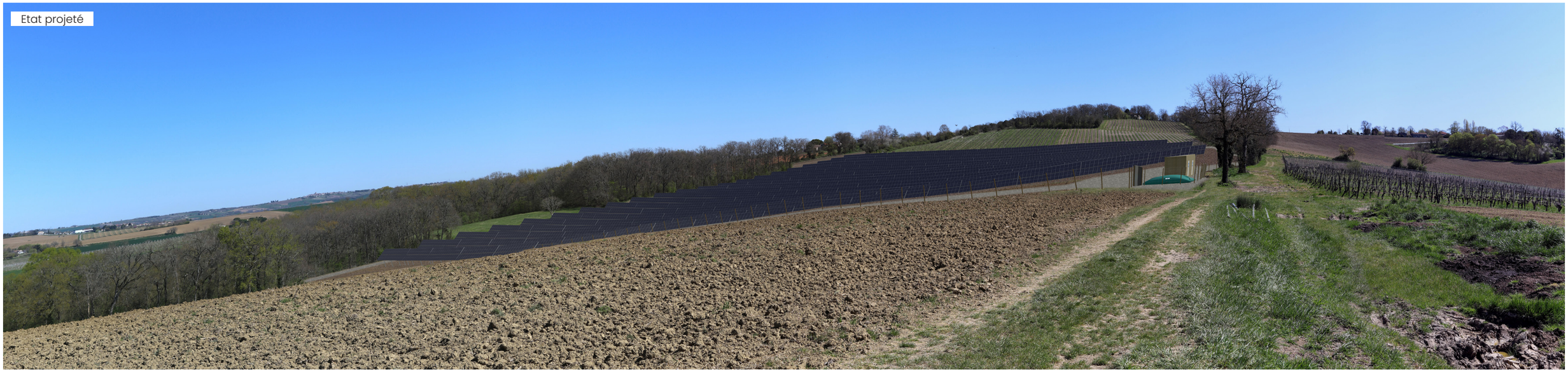


Point de vue n°24 : Depuis le sentier de randonnée longeant le sud de la ZIP

Etat initial



Etat projeté



Commentaire de panorama :
Depuis le sentier local de randonnée et le long de la ligne de crête longeant le sud du site. La vue s'ouvre directement sur la parcelle accueillant le projet agrivoltaïque. Les éléments visibles les plus proches du sentier sont les éléments annexes : postes techniques, citerne souple et clôture. Les structures agrivoltaïques s'inscrivent selon le sens de la pente, favorisant ainsi la lecture du projet dans le paysage immédiat. Leur hauteur maximale de 5 mètres offre toutefois une forte impression de grandeur dès lors que le promeneur s'avance sur le sentier de randonnée vers la partie est du projet.
Ce panorama est spécifiquement représentatif de la perception du projet depuis le sentier local de randonnée et est représentatif des vues depuis le lieu-dit Long-le-Haut (site d'exploitation agricole accueillant le projet). **L'effet visuel du projet est caractérisé comme fort.**

Etat projeté - zoom x2



C. Les mesures paysagères mises en place

La proposition d'implantation finale du projet diffère des recommandations paysagères présentées précédemment.
Toutefois, le projet final s'inscrit sur une portion plus petite de la ZIP que préconisé au préalable dans la partie **Recommandations.**

La moitié ouest de la ZIP est très largement évitée en raison du dénivelé trop important.

Les mesures paysagères proposées ci-dessous reprennent globalement ce qui a été recommandé. En effet, l'enjeu central ici est de préserver la qualité de la ligne de crête et du sentier de randonnée qui la longe.

- **Les mesures d'évitement**

ME1 : Choix d'implantation des structures et équipements annexes : le sens des rangées des structures agrivoltaïques suit l'axe de travail de la parcelle agricole (27°) et la pente générale, simplifiant dès lors la lisibilité du projet.
Les postes de livraison et de transformation sont collés et situés au sud-ouest du projet, les regroupant ainsi au même endroit que la citerne souple. L'ensemble des équipements annexes est regroupé en un même endroit, facilitant ainsi l'intégration globale du projet dans le paysage.

ME2 : Évitement de la partie ouest de la ZIP : partie la plus visible depuis l'ensemble du territoire d'étude et présentant des pentes trop importantes pour l'implantation des structures.

ME3 : Évitement d'une partie de la ligne de crête, au sud de la ZIP : l'absence de structure photovoltaïque à proximité de cet interfluve limite toute visibilité depuis le sud du territoire d'étude.

- **Les mesures de réduction**

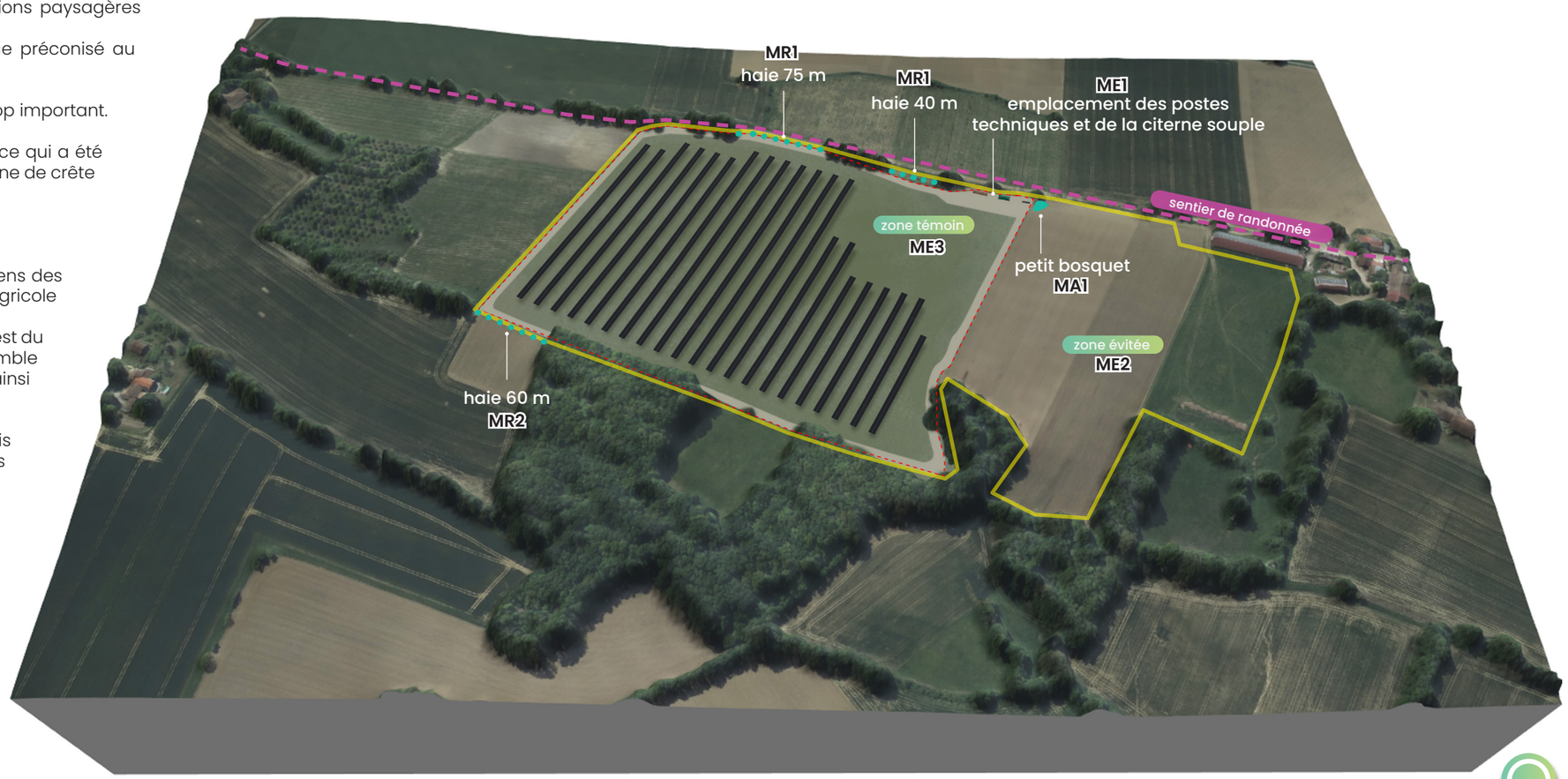
MR1 : Renforcement de haies, entre le chemin de randonnée et le projet (115 ml) : les haies libres permettront de relier les arbres isolés et créer ainsi un continuum le long de la ligne de crête, au niveau du projet agrivoltaïque. Ces haies s'inscrivent effectivement en continuité d'une haie déjà présente le long du chemin, plus à l'est.

Précisions techniques :
- Fourniture : plants arbustifs en racine nue, 60/80
- Liste indicative : Cornouiller sanguin, Prunellier, Aubépine, Nerprun alaterne, Viorne lantane, Merisier. Tous les 1 m 50 d'intervalle, soit 77 plants pour 115ml
- Coût de la mesure : 60€ HT par plant (comprenant la fourniture, préparation des travaux, plantation, pose de la protection anti-gibier, paillage, arrosage et parachèvement) soit (77 plants x 60€) = 4620€ HT

MR2 : Plantation d'une haie au nord-ouest de la ZIP (60 ml) : cette haie libre permettra de relier une haie existante à un boisement. Elle participe ainsi à cloisonner d'autant plus les perceptions du projet depuis le nord du territoire d'étude et créée une continuité écologique.

Précisions techniques :
- Fourniture : plants arbustifs en racine nue, 60/80
- Liste indicative : Cornouiller sanguin, Prunellier, Aubépine, Nerprun alaterne, Viorne lantane, Merisier. Tous les 1 m 50 d'intervalle, soit 40 plants pour 60ml
- Coût de la mesure : 60€ HT par plant (comprenant la fourniture, préparation des travaux, plantation, pose de la protection anti-gibier, paillage, arrosage et parachèvement) soit (40 plants x 60€) = 2400€ HT

Localisation des mesures paysagères
Source : Metafolia



MR3 : Intégration des équipements annexes du projet : pour permettre une meilleure intégration du projet depuis ses abords proches, les équipements annexes bénéficieront de matériaux adaptés au contexte paysager du territoire.
Les clôtures respectent le contexte agricole, à travers les piquets bois (2m) et le grillage à maille large en acier galvanisé.
Par ailleurs, les postes de livraison et de transformation sont bardés de bois afin d'offrir un aspect plus rural, à l'image du paysage local.

Images références illustrant l'intégration des équipements annexes


Source : Côté Clôture


Source : ESA Energies

- **Les mesures d'accompagnement**

Plantation d'un bosquet au niveau de l'entrée du projet (9m²) : ce bosquet limitera à certains niveaux, les perceptions directes des équipements annexes depuis le sentier de randonnée. Il s'inscrit dans une continuité logique de l'habillement de la ligne de crête, accolé à un arbre déjà présent.

Précisions techniques :
- Fourniture : plants arbustifs en racine nue, 60/80
- Liste indicative : Cornouiller sanguin, Prunellier, Aubépine, Nerprun alaterne, Viorne lantane, Merisier. Un plant tous les m², soit 9 plants pour 9m²
- Coût de la mesure : 60€ HT par plant (comprenant la fourniture, préparation des travaux, plantation, pose de la protection anti-gibier, paillage, arrosage et parachèvement) soit (9 plants x 60€) = 2400€ HT

Les mesures paysagères mises en place sont illustrées et localisées sur les simulations visuelles en page suivante.

Point de vue n°4 : Depuis la D656, à proximité du lieu-dit Hillac, à 2,76 km de la ZIP



Point de vue n°22 : Depuis le lieu-dit Poudépé, à proximité de la Honblanque, à 395 m de la ZIP



Point de vue n°24 : Depuis le sentier de randonnée longeant le sud de la ZIP



D. Bilan des incidences du projet agrivoltaïque sur le paysage et le patrimoine

Pour rappel, l'incidence brute résulte du croisement entre le niveau d'enjeu et son effet visuel réel. L'incidence résiduelle correspond à l'impact final, une fois les mesures paysagères mises en place.

	Thématique	Dénomination	Caractéristique	Niveau d'enjeu	Sensibilité	Effet réel	Incidence brute	Incidence résiduelle
Aire d'étude éloignée	Habitat et lieux de vie	Ville de Nérac	Principale ville du territoire étudié	Fort	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Coteaux habités de Nérac	Habitat périphérique de Nérac, situé sur en hauteur sur les coteaux de la Baïse	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible
		Montagnac-sur-Auvignon	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible
		Calignac	Village sur un replat de colline	Modéré	Modérée	Faible	Faible	Faible
		Saumont	Village sur un replat de colline	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Fransescas	Village sur un replat de colline	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Fieux	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Les lieux de vie sur les hauteurs au nord de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
		Les lieux de vie sur les hauteurs au sud de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Faible	Nul	Nulle	Nulle
		Les lieux de vie dans les vallées/vallons	Habitat diffus et isolés	Faible	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
	Réseau viaire	Route départementale D930	Route départementale majeure	Fort	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Route départementale D656	Route départementale majeure	Fort	Modérée	Faible	Faible	Faible
		Route départementale D112	Route départementale d'intérêt secondaire	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Route départementale D137	Route départementale d'intérêt secondaire	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Route départementale D232	Route départementale d'intérêt tertiaire	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Les routes communales sur les crêtes	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible	Modérée	Faible	Faible	Faible
		Les routes communales dans les vallées/vallons	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Fort	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
	Patrimoine	L'ensemble des édifices patrimoniaux protégés de Nérac	Monuments historiques inscrits, classés, site patrimonial remarquable	Fort	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Le Val de la Baïse, le Parc de la Garenne et le Jardin du Roy	Sites inscrits et classés dans la vallée de la Baïse autour de Nérac	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Domaine de Lassalle	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Château de Pomarède	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Château de Lasserre	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Château de Lahitte	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Maison de la Hire	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Villa romaine de Bapteste	Monument historique classé	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Eglise Notre-Dame	Monument historique inscrit	Fort	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
	Tourisme	La ville de Nérac et son belvédère	Centre historique et belvédère aménagé	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Le village perché de Montagnac-sur-Auvignon	Village perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible
		Les sentiers de randonnée sur les collines	Sentiers de Petite Randonnée balisés par la CC de l'Aubret	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible
Aire d'étude rapprochée	Habitat et lieux de vie	Bourg de Puy Fort Eguille	Bourg perché caractéristique des Terres Gasconnes	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Hameau de Garlies et Poudépé	Hameau perché	Faible	Modérée	Faible	Faible	Faible
		Les lieux de vie au nord de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Modérée	Faible	Faible	Faible
		Les lieux de vie au sud de la ZIP	Habitat diffus et isolés	Faible	Faible	Nul	Nul	Nul
		Le lieu-dit Long le Haut	Habitat isolé jouxtant la ZIP	Faible	Modérée	Fort	Modéré	Faible
	Réseau viaire	Route départementale D131	Route départementale d'intérêt tertiaire	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
		Les routes communales au nord de la ZIP	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible	Modérée	Faible	Faible	Faible
		Les routes communales au sud de la ZIP	Route et chemin desservant l'habitat isolé	Faible	Faible	Nul	Nulle	Nulle
	Patrimoine	Ancien établissement templier de Puy Fort Eguille	Monument historique inscrit	Modéré	Nulle	Nul	Nulle	Nulle
	Tourisme	Les sentiers de randonnée sur les collines	Sentiers de Petite Randonnée balisés par la CC de l'Aubret	Modéré	Forte	Fort	Modéré	Modéré
ZIP	Eléments paysagers	Parcelles agricoles	Parcellaire agricole cultivé selon un sens nord-sud	Modéré	Modérée	Faible	Faible	Faible
		Lisières boisées	Nord de la ZIP bordé par des boisements	Fort	Forte	Nul	Nulle	Nulle
		Ligne de crête	Sud de la ZIP délimité par une crête	Fort	Forte	Nul	Nulle	Nulle

E. Tableau de synthèse simplifié

	Thématique	Enjeu	Niveau d'enjeu	Incidence brute	Mesures	Incidence résiduelle	Conclusion
Aire d'étude éloignée	Habitat et lieux de vie	Ville de Nérac	Fort	Nulle	-	Nulle	Projet faiblement visible au sein de l'aire d'étude éloignée. La moitié sud est complètement déconnectée de projet tandis que la moitié entretient quelques perceptions depuis les hauteurs, qui sont toutefois limitées par la trame boisée. Les mesures paysagères mises en place permettent une meilleure intégration du projet dans le grand paysage.
		Coteaux habités de Nérac	Modéré	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1, MR2	Faible	
		Montagnac-sur-Auvignon	Modéré	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1, MR2	Faible	
		Calignac	Modéré	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1, MR2	Faible	
		Saumont	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Fransescas	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Fieux	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Les lieux de vie sur les hauteurs au nord de la ZIP	Faible	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1, MR2	Faible	
		Les lieux de vie sur les hauteurs au sud de la ZIP	Faible	Nulle	-	Nulle	
		Les lieux de vie dans les vallées/vallons	Faible	Nulle	-	Nulle	
	Réseau viaire	Route départementale D930	Fort	Nulle	-	Nulle	
		Route départementale D656	Fort	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1, MR2	Faible	
		Route départementale D112	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Route départementale D137	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Route départementale D232	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Les routes communales sur les crêtes	Faible	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1, MR2	Faible	
		Les routes communales dans les vallées/vallons	Fort	Nulle	-	Nulle	
	Patrimoine	L'ensemble des édifices patrimoniaux protégés de Nérac	Fort	Nulle	-	Nulle	
		Le Val de la Baïse, le Parc de la Garenne et le Jardin du Roy	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Domaine de Lassalle	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Château de Pomarède	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Château de Lasserre	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Château de Lahitte	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Maison de la Hire	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Villa romaine de Bapteste	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Eglise Notre-Dame	Fort	Nulle	-	Nulle	
	Tourisme	La ville de Nérac et son belvédère	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Le village perché de Montagnac-sur-Auvignon	Modéré	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1, MR2	Faible	
		Les sentiers de randonnée sur les collines	Modéré	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1, MR2	Faible	
Aire d'étude rapprochée	Habitat et lieux de vie	Bourg de Puy Fort Eguille	Modéré	Nulle	-	Nulle	Projet également peu visible à cette échelle depuis la moitié sud, en raison de son positionnement sur un versant nord. Les fenêtres visuelles possibles ne permettent la pas la plupart du temps, de voir l'entièreté du projet. La vue le long du sentier de randonnée balisé par la Communauté de communes de l'Aubret entretient néanmoins des perceptions rapprochées sur le projet. Les mesures paysagères mises en place participent tout de même à limiter l'incidence sur le paysage perçu proche.
		Hameau de Garlies et Poudépé	Faible	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1	Faible	
		Les lieux de vie au nord de la ZIP	Faible	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1, MR2	Faible	
		Les lieux de vie au sud de la ZIP	Faible	Nul	-	Nul	
		Le lieu-dit Long le Haut	Faible	Modéré	ME1, ME2, ME3, MR1, MR3, MA1	Faible	
	Réseau viaire	Route départementale D131	Modéré	Nulle	-	Nulle	
		Les routes communales au nord de la ZIP	Faible	Faible	ME1, ME2, ME3, MR1, MR2, MR3	Faible	
		Les routes communales au sud de la ZIP	Faible	Nulle	-	Nulle	
	Patrimoine	Ancien établissement templier de Puy Fort Eguille	Modéré	Nulle	-	Nulle	
	Tourisme	Les sentiers de randonnée sur les collines	Modéré	Modéré	ME1, ME2, ME3, MR1, MR3, MA1	Modéré	
ZIP	Eléments paysagers	Parcelles agricoles	Modéré	Faible	ME1	Faible	Les lisières boisées et la ligne de crête ont été évitées. La moitié ouest du de la ZIP a également été évitée pour des raisons techniques.
		Lisières boisées	Fort	Nulle	-	Nulle	
		Ligne de crête	Fort	Nulle	-	Nulle	

Conclusion de la note paysagère

Le territoire étudié s'inscrit dans l'unité paysagère des Terres Gasconnes, caractérisée par un relief de collines molassiques entaillées de vallons réguliers, une matrice agricole dominée par les grandes cultures et structurée par la trame arborée (lisières boisées, haies, arbres isolés, ripisylves). Ce paysage, à la fois ouvert et cloisonné par endroits, porte une forte identité gasconne où s'organisent villages perchés, habitat diffus et bourgs de vallée comme Nérac. Les composantes paysagères de la ZIP en sont représentatives et constituent des éléments structurants de la qualité du paysage local.

L'analyse de visibilité a montré que les perceptions du projet sont différenciées selon les échelles. À l'échelle éloignée, les vues sont limitées par la géomorphologie des vallées, en particulier celle de la Baïse, ce qui déconnecte la ZIP de la ville de Nérac et de ses monuments protégés. Les autres monuments historiques recensés dans le territoire d'étude n'entretiennent pas de relation visuelle avec la ZIP, à l'image de la commanderie de Puy-Fort Eguille. Seules certaines hauteurs au nord (Calignac, D656) et quelques lieux de vie isolés bénéficient de vues lointaines sur le site, mais la distance et la trame arborée réduisent la prégnance du projet. À l'échelle rapprochée, la visibilité se concentre sur le nord et l'est immédiat de la ZIP (hameaux de Garliès, Poudépé, Cazal-du-Bos) et sur le sentier de randonnée longeant la ligne de crête sud, où les perceptions seront plus importantes.

Le projet agrivoltaïque, implanté sur le versant nord de colline, conserve la logique parcellaire agricole et évite un débordement sur la ligne de crête. Le maintien des lisières boisées existantes, la plantation, le renforcement de haies et le regroupement des équipements techniques participe à la bonne intégration paysagère du projet. L'évitement de la partie ouest du site joue également un rôle dans l'emprise visuelle globale du projet, créant ainsi un ensemble de taille assez réduite. Ainsi, les visibilités réelles concerneront essentiellement des points proches, sans incidence notable sur le patrimoine protégé.

Au regard des enjeux identifiés et des mesures d'intégration prévues, les incidences paysagères résiduelles du projet sont qualifiées de faibles à modérées. Le projet s'inscrit dans la continuité agricole du territoire, participe à sa dynamique d'évolution sans altérer ses structures paysagères majeures, et demeure compatible avec la qualité des paysages et du patrimoine des Terres Gasconnes.

Bibliographie

Données générales :

- Atlas des Patrimoines, Ministère de la Culture - atlas.patrimoines.culture.fr
- Base Mérimée, Plateforme Ouverte du Patrimoine, Ministère de la Culture - www.pop.culture.gouv.fr
- Monumentum - monumentum.fr
- Convention européenne du paysage - www.coe.int/fr/web/landscape

Données spécifiques :

- Atlas des paysages du Lot-et-Garonne - https://atlaspaysages.lotetgaronne.fr/
- Office de Tourisme de l'Albret en Lot-et-Garonne - https://albret-tourisme.com/

Données cartographiques :

- Géoportail - https://www.geoportail.gouv.fr/
- DREAL Nouvelle-Aquitaine : SIGENA - www.sigena.fr
- IGN (SCAN, BD TOPO, Orthophographie)
- IGN RGE Alti
- Corine Land Cover
- OpenStreetMap

METAFOLIA
81160 SAINT-JUERY
SIRET : 933 456 519 00018
mathias.payrastre@metafolia.fr
www.metafolia.fr